

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE MME NICOLE CATALA

1. **Loi de finances pour 1997 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

AGRICULTURE, PÊCHE ET ALIMENTATION
BAPSA

- M. Hervé Mariton, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'agriculture.
- M. Arnaud Lepercq, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour l'agriculture et l'alimentation.
- M. Jean-Louis Leonard, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la pêche.
- M. Aimé Kergueris, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour la pêche.
- M. Yves Rispat, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le BAPSA.
- M. Jean Glavany, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour le BAPSA.
- MM. Jacques Le Nay,

Daniel Soulage,
Rémy Auchédé.

Suspension et reprise de la séance (p. 18)

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD

MM. Alain Le Vern,
Christian Jacob,
François Sauvadet,
Frédéric de Saint-Sernin,
Yves Van Hoecke,
Alain Madalle,
Philippe Martin,
Bernard Carayon.

M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 33).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENTE DE Mme NICOLE CATALA,
vice-président**

Mme le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à neuf heures.*)

1

LOI DE FINANCES POUR 1997 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

Mme le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1997 (n^{os} 2993, 3030).

AGRICULTURE, PÊCHE ET ALIMENTATION
BAPSA

Mme le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'agriculture.

M. Hervé Mariton *rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'agriculture.* Madame le président, monsieur le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, mes chers collègues, tout était calme dans les campagnes. Nous avons un excellent ministre...

M. Alain Le Vern. Cela commence bien !

M. Hervé Mariton, *rapporteur spécial.* ... au dire de la plupart des parlementaires, ce qui n'est pas très important, au dire de la plupart des agriculteurs, ce qui l'est plus. La politique agricole commune avait été réformée et après des débats difficiles, des contestations, des polémiques, les accords du GATT étaient entrés dans les esprits et dans les faits, créant des contraintes et des avantages. Pendant ces quelques années, il n'y eut ni grave crise structurelle ni à-coup conjoncturel exceptionnel. Bref, tout allait bien !

Mais depuis quelques mois l'horizon s'assombrit : crise structurelle, crise de la vache folle -, crise à la fois structurelle et conjoncturelle qui a secoué cet été la filière fruits, et je pourrais citer d'autres exemples. Cela montre bien que le ministère de l'agriculture ne peut plus se

contenter aujourd'hui de gérer la maison et d'apporter aux demandes des réponses aussi huilées et aussi rapides que possible - sur ce dernier point les choses se sont d'ailleurs beaucoup améliorées depuis quelques années. Dans l'action que mène l'Etat, dans les moyens que vous donne votre budget, monsieur le ministre, il faut aujourd'hui déterminer ce qui est à conserver, à renforcer même. Des pans de la politique agricole, des structures agricoles doivent être adaptés. En outre, il faut avoir l'audace aujourd'hui de tracer des lignes de réforme plus vigoureuses qui seront sans doute prises en compte par la loi d'orientation agricole dont le Gouvernement doit achever la préparation au début de l'année prochaine et qui doit nous être soumise au printemps.

Parmi les éléments qui font aujourd'hui la force de l'agriculture française et dont il faut conserver l'esprit, tout en amplifiant les moyens dont ils disposent et en restant très vigilant sur l'objectif, l'installation occupe la première place parce qu'elle fait partie de l'histoire de notre pays, parce que c'est sur elle que repose la structure de notre agriculture, parce que c'est une priorité que vous avez su afficher. Certains tournent cela en dérision en disant que plus un seul congrès, plus une seule réunion d'organisation agricole ne peut se tenir sans qu'il soit question d'installation. Même les organisations les plus rétives à cet objectif dans leur bilan d'activité l'évoquent. Eh bien oui, l'installation est un enjeu important ! Il suffit d'examiner la démographie agricole pour en être convaincu. C'est un enjeu pour préserver les producteurs, et pour assurer la tenue du territoire. Pour maintenir l'atout que représente l'agriculture pour notre pays il faut des acteurs, et des acteurs jeunes. Or l'agriculture vieillit au rythme que l'on connaît et le nombre d'exploitations diminue fortement. Il faut le maintenir à un certain niveau, au-dessus de 500 000. Vous avez eu le courage d'évoquer des chiffres, monsieur le ministre, ce qui n'est pas fréquent. On parle en effet souvent d'une volonté de maintenir les exploitations sans oser donner une indication précise par crainte soit d'en dire trop, soit de ne pas répondre assez aux revendications syndicales.

Pour l'essentiel, vous tenez bien compte de l'enjeu que représente l'installation dans votre budget. C'est un premier point dont l'Assemblée nationale peut vous donner acte. Vous avez en effet pris des engagements sur le FIDIL - Fonds pour l'installation et le développement des initiatives locales - et sur les dotations accordées aux jeunes agriculteurs. Les moyens inscrits au projet de budget pour 1997 sont constants si l'on compare avec le budget de 1996, qui amorçait déjà une reprise de la politique de l'installation.

Au début du mois prochain, nous allons fêter la première année de la charte nationale pour l'installation des jeunes agriculteurs, charte que vous avez signée le 6 novembre 1995 avec le Premier ministre. Aujourd'hui, les parlementaires, le monde agricole et les citoyens peuvent constater qu'elle n'a pas été signée dans le seul but de provoquer un effet d'annonce mais qu'elle correspond à un objectif politique fort. Celui-ci est respecté, mais j'y mets un bémol. En effet, pour que la politique d'installation réussisse vraiment, il faudra probablement,

peut-être pas dès cette année mais dans les années qui viennent, affecter des moyens supplémentaires à l'outil qu'est le FIDIL et augmenter le montant des crédits affectés à la dotation « jeune agriculteur ». L'installation est donc une priorité et j'ajoute dans mon rapport : « Et si ça marchait ? ». En effet, nous constatons que vous y avez cru pour cette année. Je souhaite que vous donniez les moyens de réussir cette politique dans le temps par les arbitrages auxquels vous procéderez dans les mois qui viennent.

Je passera maintenant à l'autre bout de la chaîne : les préretraites. J'y reviendrai rapidement tout à l'heure. Le projet de loi de finances comprend un article qui propose de rendre plus difficiles les conditions d'accès à la préretraite entre le 1^{er} janvier et le 15 octobre 1997. Les différents groupes politiques de l'Assemblée, la commission de la production s'en sont émus. Le régime devra de toute manière être revu le 15 octobre 1997. Mais ce n'est pas satisfaisant. C'est pourquoi je proposerai un amendement de suppression de cet article. Les termes de la préretraite agricole peuvent être rediscutés, mais on ne peut pas faire les choses ainsi, alors que des dossiers sont dans les tuyaux ! On peut se contenter d'instaurer un régime de compromis qu'il faudra encore modifier. Nous devons avoir un dispositif clair, stable, dont le terme soit fixé au 15 octobre 1997. Préparons ce qui doit se faire à cette date. Ne mettons pas en cause aujourd'hui l'engagement de l'Etat et la clarté du dispositif pour les agriculteurs. Au surplus, dans certains secteurs, qu'il s'agisse de la filière bovine ou de la filière fruits, il faut organiser les préretraites et prévoir l'enchaînement avec la relève des jeunes générations. Mais le dispositif doit être clair du 1^{er} janvier au 15 octobre. Il faut donc supprimer les dispositions sur la préretraite que vous allez nous proposer, monsieur le ministre, et rétablir le dispositif actuel.

Les hommes, l'espace, le territoire, cela fait partie aujourd'hui du discours général sur l'agriculture, mais il est justifié de préserver un bon équilibre entre la vocation de production de l'agriculture et sa vocation d'occupation de l'espace. Comme je l'ai dit l'an dernier, c'est un point qui ne vaut et qui n'est cohérent que pour autant que les agriculteurs sont complètement motivés par cet enjeu.

Il ne faut donc pas que la gestion de l'espace soit un souci qui leur soit étranger.

En ce qui concerne le fonds de gestion de l'espace rural et la mise aux normes des bâtiments d'élevage, votre projet de budget n'est pas à la hauteur des enjeux.

Ce fonds a fait l'objet de critiques, parfois. Il va bénéficier de reports de crédits, mais n'aura aucune autre dotation.

A mon initiative, la commission a adopté un amendement visant à le doter d'une ressource propre qui serait non plus simplement affectée en priorité aux agriculteurs, mais réservée aux projets dont ils sont parties prenantes.

Quant à la mise aux normes des bâtiments d'élevage, elle réclame, selon l'INRA, 16 milliards de francs. A l'aune des crédits pour la première année, l'objectif aurait été atteint dans trois cents ans. Mais les choses se sont arrangées la deuxième année, et si l'on garde ce rythme de croisière, il n'en faudra que trente ! Alors, deux questions se posent : l'objectif est-il raisonnable ? Peut-être pas. Les moyens sont-ils suffisants ? Manifestement non.

Pour conserver à notre agriculture ce qui fait sa force, le budget insiste sur la politique de qualité. Un grand travail pédagogique s'impose si l'on veut montrer à nos concitoyens que celle-ci n'est pas incompatible avec l'évo-

lution technologique. Vaste débat, auquel les organisations agricoles, le Gouvernement, les élus se doivent de participer.

Il convient aussi de préserver notre compétitivité dans l'agroalimentaire. Or les crédits de la prime d'orientation agricole sont trop maigres. Si nous voulons conserver l'effet de levier sur les crédits du FEOGA, il est nécessaire de les renforcer.

Les dépenses pour le FGER, la mise aux normes des bâtiments d'élevage, la POA supposent une autre répartition des crédits. Cela dit, j'approuve l'objectif du Gouvernement de contenir la dépense publique. A cet effet, je vais vous donner quelques pistes.

Pour conserver et amplifier certaines lignes de force de notre agriculture, il faut aussi adapter certains moyens mis en œuvre.

Vous allez probablement proposer d'importantes mesures de réorganisation de l'administration centrale, redéfinissant les directions de la qualité, de la sécurité alimentaire et de la production, tout en conservant, je suppose, au cœur de vos préoccupations, les enjeux agroalimentaires.

Il faut réformer le service des haras nationaux. Il faut exercer plus de vigilance sur le fonctionnement d'un certain nombre d'établissements publics qui vous sont rattachés. Je pense ici au CNASEA, le Centre national d'aménagement des structures des exploitations agricoles. Je proposerai un amendement tendant à réduire ses crédits de 150 millions. Sa marge d'action n'en sera pas affectée à l'excès, une centaine de millions iront abonder le fonds de gestion de l'espace rural et une cinquantaine seront destinés à maintenir la préretraite dans les conditions que nous connaissons aujourd'hui.

Il faut adapter aussi le contexte fiscal et social. Sur le plan fiscal, est déjà prévu l'élargissement de la dotation pour investissement. C'est bien, mais peut-être pourrait-on la matérialiser, en quelque sorte, en identifiant les sommes dont il s'agit ?

Monsieur le ministre, vous connaissez bien le terrain. De grandes perspectives s'offrent à l'agriculture. J'espère que, dans la loi d'orientation agricole, vous saurez prendre au bond plusieurs de vos propres propositions.

Sur le plan social, mesurons les conséquences de l'application de la CSG, la définition de sa base aux revenus agricoles.

La commission a adopté un amendement visant à réduire la subvention d'équilibre au budget annexe des prestations sociales agricoles. Celle-ci, en effet, est ajustée en fonction des autres recettes et dépenses du budget annexe, et l'on peut penser que les crédits d'assurance maladie de celui-ci devraient être réduits afin d'assurer la cohérence du BAPSA avec le projet de loi de financement de la sécurité sociale. Sinon, il y a là quelque chose qui n'est pas cohérent. Certes, il s'agit de crédits évaluatifs, mais n'est-il pas dans la logique de la réforme de la sécurité sociale qu'il y ait de moins en moins de ces crédits évaluatifs ?

Donc, voilà une piste d'économies que j'ai chiffrées à 260 millions de francs environ et qui pourraient servir au fonds de gestion de l'espace rural, à la mise aux normes des bâtiments d'élevage ou même à la revalorisation de la prime d'orientation agricole.

Certaines structures doivent également être adaptées. Actuellement, une étude porte sur la façon dont les organismes mis en place par la loi d'orientation il y a plus d'une trentaine d'années remplissent leur mission. Je

pense notamment aux SAFER, mais je pourrais en prendre d'autres. Répondent-ils complètement aux enjeux d'aujourd'hui, comme l'installation? Pas toujours parfaitement. Doivent-ils être adaptés? Doivent-ils évoluer? Sans doute, et nous espérons que la loi d'orientation agricole apportera les aménagements souhaitables.

Et puis, il y a les questions qui se posent brutalement et qui appellent des réponses avec, à terme, des traductions budgétaires.

Je pense évidemment à la crise de la « vache folle ». Cette année, le nombre de têtes de notre cheptel bovin devrait augmenter. Mais, avant même cette crise, on disait qu'il y avait un problème structurel et qu'une restructuration était de toute manière nécessaire. Evidemment, elle l'est maintenant encore plus. Or il se trouve que, manifestement, les mesures prises ne répondent pas de la bonne manière, ou suffisamment, à tous nos problèmes économiques et sociaux. Répondent-elles au moins aux enjeux stratégiques de la filière? Probablement pas encore. Un certain nombre de réflexions portent sur l'évolution du système d'aides, l'évolution du système de primes dont on voit bien l'effet pervers en raison, en particulier, de leur méthode de calcul et du choix de leur base. Bref, il y a un certain nombre de pistes.

J'en viens aux aides céréalières. Il est clair – et beaucoup ont réagi sur ce point – que cette question ne doit pas être tranchée au détour de mesures de contraintes budgétaires, comment a tenté de le faire l'Union européenne. En effet, il y a là un débat de fond auquel on ne peut échapper. Je rappellerai simplement – et mon rapport écrit en présente le tableau – que les aides publiques sont extraordinairement diverses selon les secteurs: leur montant par exploitation est trois fois plus important dans les grandes cultures que dans la filière fruits, et deux fois plus important dans la filière bovine.

Mme le président. Monsieur le rapporteur, pouvez-vous conclure?

M. Louis Le Pensec. Il parle depuis vingt-cinq minutes!

M. Hervé Mariton, rapporteur spécial. Cette dispersion se retrouve aussi dans l'analyse régionale. Se posent donc avec force un certain nombre de questions auxquelles le budget répond en partie, par exemple en préservant d'une certaine manière les moyens des offices. Ces offices ont une fonction stratégique qu'il importe de conserver, mais cela ne doit pas nous empêcher d'être plus vigilants et de réformer certaines de leurs pratiques. Dans cet ordre d'idées, je vous propose d'examiner d'un peu plus près l'an prochain leurs conditions de fonctionnement car, j'en suis convaincu, on pourrait mieux répondre et dans de meilleurs délais à un certains enjeux.

Voilà quelques-unes des remarques que je souhaitais faire. Notre agriculture, l'industrie agroalimentaire sont des forces dans notre pays. Il apparaît clairement qu'il y a des adaptations en cours: à la loi du 1^{er} février 1995 de modernisation de l'agriculture, va s'ajouter un projet de loi d'orientation agricole. Dans le climat de morosité qui nous entoure, voici un secteur auquel on croit encore, qui est un des éléments forts du projet qu'on peut avoir pour notre pays, projet inspiré, comme le dit le Président de la République, par l'esprit de conquête.

M. Louis Le Pensec. Il fait le contraire!

M. Hervé Mariton. L'agriculture, les industries agroalimentaires sauront lever le défi. Aidez-nous dans cette ambition! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. Je prierai chacun de respecter strictement son temps de parole. C'est une règle que nous devons plus particulièrement appliquer durant la discussion budgétaire.

La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'agriculture et l'alimentation.

M. Arnaud Lepercq, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'agriculture et l'alimentation. Je suis chargé à nouveau cette année de vous présenter l'avis de la commission de la production et des échanges sur les crédits de l'agriculture. Mais, je voudrais d'emblée, avant même d'aborder le contenu du projet de budget agricole pour 1997, rendre hommage au Gouvernement, et à vous-même, monsieur le ministre, pour la fermeté exemplaire dont vous avez su faire preuve face à la crise soudaine, brutale à laquelle nous pensons tous, celle de l'ESB, qui a débuté le 20 mars dernier.

Le Gouvernement a su opposer aussitôt un embargo sur les bovins vivants, la viande bovine et les produits dérivés. De la même façon, il a su par la suite obtenir de nos partenaires de l'Union européenne des mesures adéquates d'intervention sur les marchés, puis de soutien des revenus des éleveurs. Il a su aussi résister à une certaine mauvaise volonté des Britanniques, que nous constatons encore aujourd'hui, notamment en matière d'abattage du bétail suspect de contamination.

Qu'il me soit permis aussi, monsieur le ministre, toujours sur ce problème de l'ESB, de vous faire part une nouvelle fois du sentiment de grande injustice qu'éprouvent nombre de nos éleveurs bovins, et au-delà, les agents de l'ensemble de la filière de la viande bovine.

Je pense tout particulièrement aux producteurs du bassin allaitant qui recourent traditionnellement à une alimentation à base d'herbe, à l'exclusion de toute farine animale, et qui ont pourtant subi fortement les effets de la chute des marchés. La marche des éleveurs de Charroux a montré à la fois l'inquiétude de la profession et les espoirs qu'elle met dans les mesures à prendre pour sauver leurs revenus ainsi que les régions pour lesquelles ils sont un élément actif. Je pense également aux professionnels de la triperie frappés par la chute de la consommation des abats. Nous savons, monsieur le ministre, quelle activité inlassable vous avez déployée au cours des derniers mois pour résoudre ces difficultés. Je voudrais remercier aussi vivement les fonctionnaires du ministère et des directions départementales de l'agriculture qui ont mis en place dans les meilleurs délais, les mesures que vous aviez décidées, de manière à apporter une aide rapide et certaine à nos éleveurs.

M. Alain Le Vern. C'est la distribution des compléments?...

M. Arnaud Lepercq, rapporteur pour avis. La crise de l'ESB est dans tous les esprits. Espérons qu'elle sera salubre en incitant à valoriser la politique de la qualité et à affirmer davantage le souci de la sécurité alimentaire. Cela aussi, monsieur le ministre, vous l'avez indiqué. Nous vous faisons confiance pour l'avenir comme nous faisons confiance au savoir-faire et au sens des responsabilités de nos agriculteurs.

J'en viens aux dotations de votre ministère pour 1997.

M. Alain Le Vern. Ce n'est pas brillant !

M. Arnaud Lepercq, *rapporteur pour avis.* Comme les précédents, ce budget témoigne du souci gouvernemental de maîtriser la dépense publique, sans quoi, c'est vrai, aucun progrès économique et social véritable ne peut être envisagé dans ce pays. Le ministère de l'agriculture apporte sa contribution à cet effort d'ensemble puisque ses moyens diminuent de 0,8 %, et de près de 3,9 % si l'on exclut la subvention au budget annexe des prestations sociales agricoles. Notons toutefois que les crédits budgétaires ne représenteront en définitive que 22,5 % de l'ensemble des concours publics accordés à l'agriculture, l'ensemble de ces concours faisant d'ailleurs, en dehors du cas du BAPSA, l'objet d'une reconduction.

Au-delà de ces éléments chiffrés peut-être un peu complexes, les priorités de la politique agricole, qui visent à assurer la pérennité même de notre agriculture, sa capacité exportatrice, la valorisation de ses produits, sont largement maintenues. Elles concernent l'installation des jeunes, l'enseignement et la recherche agricoles, mais aussi la qualité et l'hygiène alimentaires; d'autres actions voient, et c'est heureux, leurs crédits reconduits: il s'agit du soutien accordé à l'élevage et à l'agriculture en difficulté; un dernier groupe d'actions cependant paraît insuffisamment pris en compte, je veux parler de la valorisation de l'espace rural.

Une politique demeure donc largement prioritaire, c'est celle de l'installation des jeunes en agriculture. Confortée par la signature de la charte de l'installation le 6 novembre dernier, qui a retenu de multiples orientations constructives, l'installation des jeunes voit ses crédits reconduits, qu'il s'agisse de la dotation aux jeunes agriculteurs, qui bénéficie comme en 1996 de 645 millions de francs ou du FIDIL qui bénéficiera, lui, de 150 millions de francs.

On ne peut qu'approuver ce maintien des actions de soutien à l'installation des jeunes, car celles-ci conditionnent très étroitement, à terme, la présence de notre agriculture sur les marchés mondiaux, l'aménagement correct de notre territoire, la création d'emplois en milieu rural.

La seconde priorité du budget de l'agriculture pour 1997 a trait à l'enseignement et à la recherche, mais cette priorité est raisonnée. La qualité de notre enseignement agricole autant que les difficultés générales du marché du travail sont très largement à l'origine du succès très important qu'a connu cet enseignement au cours des dernières années.

Vous avez eu raison, monsieur le ministre, d'estimer qu'une maîtrise des flux de diplômés de l'enseignement agricole était profondément nécessaire, dans les années qui viennent, pour garantir aux jeunes une bonne insertion professionnelle; il fallait tenir compte aussi des contraintes budgétaires lourdes incompatibles avec la véritable dérive que connaissaient les crédits de l'enseignement agricole.

Toutes en accroissement, les dépenses prévues pour l'enseignement public – mais aussi pour l'enseignement privé, lequel fait l'objet d'un « rattrapage » permettant d'assurer la « parité » retenue par la loi du 31 décembre 1984 –, sont donc calculées en fonction d'une croissance des effectifs strictement limitée à 2 %, objectif qui semble n'avoir pu être réalisé lors de la dernière rentrée.

La recherche agricole, quant à elle, voit ses crédits enregistrer une augmentation moins significative qu'en 1996, mais elle demeure également, monsieur le

ministre, une priorité raisonnée de votre action. Notons tout particulièrement l'effort effectué en faveur du Centre national d'études vétérinaires et alimentaires, le CNEVA, dont les dotations augmentent de 2,2 %, et dont la crise de l'ESB a rappelé le rôle stratégique en matière d'épidémiologie-surveillance et de préservation de l'hygiène et de la sécurité alimentaires.

La politique de l'hygiène et de la qualité, précisément, bénéficie dans votre projet de budget d'une priorité réaffirmée: les crédits de promotion et de contrôle de la qualité sont maintenues comme les actions de lutte contre les maladies des animaux, essentielles pour la santé publique. Sont aussi maintenues les dotations de la protection et du contrôle sanitaire des végétaux pour lutter contre les parasites dont le développement des échanges accroît les risques de diffusion. Quarante-cinq emplois de titulaires, au lieu de vingt-cinq les deux années précédentes, sont par ailleurs créés dans le corps des vétérinaires inspecteurs, et dix le sont au sein de l'Institut national des appellations d'origine, l'INAO.

La commission de la production et des échanges a pris acte avec satisfaction de toutes ces évolutions, observant également que le Gouvernement a annoncé le dépôt prochain d'un projet de loi sur la qualité des produits alimentaires.

Les crédits d'une politique traditionnelle de votre ministère font ensuite l'objet d'une reconduction pratiquement à l'identique en 1997: il s'agit du soutien accordé à l'élevage et à l'ensemble de l'agriculture en difficulté. Dans le contexte actuel de crise dû à la maladie de la « vache folle », cette évolution – qui devait prendre en compte aussi les difficultés budgétaires d'ensemble – doit être saluée. Les crédits de la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes, la PMTVA, et de la prime à l'herbe – techniques particulièrement utiles pour un élevage qui devra être de plus en plus extensif – sont maintenues ainsi à 650 millions de francs pour la PMTVA et à 715 millions de francs pour la prime à l'herbe. La dotation budgétaire à l'agriculture de montagne et de zones défavorisées bénéficiera, quant à elle, comme en 1996, de 1,650 milliard de francs. Les actions menées en faveur des agriculteurs en difficulté et la garantie des calamités agricoles enregistrent en revanche une diminution de leurs moyens, mais cette dernière peut être expliquée par la diminution, au cours des dernières années, du nombre global des agriculteurs et par l'amélioration du revenu agricole moyen, et, pour les calamités, par l'amélioration de la situation financière du Fonds national de garantie des calamités agricoles, le FNGCA, qui a enfin achevé la prise en compte des conséquences du gel viticole de 1991.

Qu'il me soit permis cependant, s'agissant plus particulièrement des problèmes d'élevage, de regretter la faiblesse des crédits affectés aux programmes de maîtrise des pollutions d'origine agricole, le PMPOA. Nous sommes nombreux à vous demander un effort particulier sur ce programme qui permette de limiter les retards importants qui ont été accumulés depuis plusieurs années.

J'en viens maintenant à un type d'actions qui semble insuffisamment assuré, la valorisation de notre espace rural. Alors qu'il paraissait répondre à des besoins réels de nos espaces ruraux, le fonds de gestion de l'espace rural, le FGÉR, ne bénéficie dans le projet de budget d'aucune dotation. Les crédits de ce fonds ont certes connu depuis son institution des fortunes budgétaires diverses, mais nous craignons qu'en ne prévoyant pas de crédits pour ce

fonds on n'abandonne tout simplement une politique utile et originale, celle de la gestion et de la réhabilitation de nos espaces ruraux.

M. Alain Le Vern. Eh oui !

M. Arnaud Lepercq, rapporteur pour avis. Nous comptons sur vous, monsieur le ministre, pour essayer d'améliorer le budget sur ce point.

M. Alain Le Vern. On peut toujours rêver !

M. Arnaud Lepercq, rapporteur pour avis. Sans méconnaître la nécessité d'examiner l'opportunité de certaines opérations prises en charge par le FGER, nous vous demandons, monsieur le ministre, de prévoir une dotation minimale pour cette action qui répond encore une fois à l'attente de nos agriculteurs et des habitants du milieu rural.

Les mesures dites agri-environnementales, qui visent à inciter à des modes de production agricole assurant une meilleure protection de l'environnement, connaissent de la même façon une diminution sensible, que l'on ne peut là aussi que regretter. Les dotations prévues ne permettront pas la mise en œuvre de nouveaux programmes qui auraient pourtant été très utiles pour la protection de nos eaux, de nos sols et de nos paysages.

Les crédits prévus pour la politique forestière sont en revanche en légère hausse, cependant que le versement compensateur à l'Office national des forêts enregistre un accroissement important. La commission de la production et des échanges s'est félicitée de cette évolution, qui permettra d'éviter une nouvelle augmentation des frais de garderie acquittés par les collectivités locales, sur lesquelles pèsent déjà des charges importantes. Cette mesure, je le rappelle, avait été retenue par le Gouvernement lors du précédent débat budgétaire.

Je dois également évoquer plusieurs autres actions retracées dans le projet de budget. Certaines d'entre elles enregistrent, comme chaque année, un mouvement à la baisse tout à fait explicable pour des programmes en voie d'extinction – il en va ainsi des indemnités viagères de départ – ou lorsque ces actions concernent la couverture par l'Etat de charges héritées du passé.

Tel est le cas pour les charges de bonification de prêts antérieurement accordés dont la diminution ne doit pas faire oublier le développement actuel de l'investissement en agriculture. A cet égard, je voudrais insister sur les soutiens aux CUMA, qui constituent un élément important de la baisse des prix de revient dans nos exploitations.

Ce mouvement à la baisse est, en revanche, beaucoup moins justifié pour les crédits de politique industrielle. Comme j'ai personnellement eu l'occasion de le dire lors des précédentes discussions budgétaires, cette diminution s'explique difficilement s'agissant de nos industries agro-alimentaires, qui demeurent un peu le fer de lance de l'agriculture française. Enfin, le maintien des dotations des offices d'intervention devrait permettre à ces derniers de s'acquitter de leurs missions, de façon à répondre aux défis qui frappent actuellement nos différentes filières agricoles.

Je voudrais terminer cette intervention en abordant les dispositions de l'article 83 du projet de loi de finances qui prévoit un relèvement de l'âge minimum de l'accès à la préretraite agricole à cinquante-sept ans, sauf pour les éleveurs de bovins allaitants, qui pourraient toujours y prétendre à cinquante-cinq et pour les agriculteurs dont l'exploitation serait reconnue non viable, qui en bénéficieraient à cinquante-six.

La commission de la production et des échanges n'est pas en accord avec cette mesure. Celle-ci semble en effet dictée par une préoccupation excessive d'économies budgétaires, et, de surcroît, ne paraît pas avoir fait l'objet d'une concertation suffisante avec la profession agricole.

M. Aloyse Warhouver. Très bien !

M. Arnaud Lepercq, rapporteur pour avis. Elle pourrait mettre en péril le mouvement d'installation des jeunes pourtant si utile pour l'agriculture française.

Sur ce point aussi, nous attendons un effort significatif du Gouvernement, visant à prendre en compte à tout le moins le souci d'encourager l'installation. Un projet de budget est toujours perfectible, monsieur le ministre. Nous comptons donc sur vous pour présenter des améliorations sensibles dans le cours du débat.

M. Alain Le Vern. Pour présenter un meilleur budget !

L'affaire de la vache folle, dont le coût d'ensemble est parfois évalué à 10 milliards de francs pour l'ensemble de l'année 1996, l'a bien montré, le contexte agricole actuel est particulièrement difficile, surtout dans le secteur de l'élevage. Pourtant, des progrès sensibles ont été récemment réalisés. Je pense notamment à la mise en place d'une organisation commune du marché des fruits et légumes, organisation qui renforce la préférence communautaire et fait de « fonds opérationnels » le pilier d'une véritable régulation du marché. Je pense aussi à l'évolution récente du revenu agricole moyen tout à fait comparable à celle que nous avons pu observer les années précédentes, même si la répartition est très différente.

De la même façon, le contexte budgétaire d'ensemble est délicat. Les économies sont indispensables et pourtant les priorités de la politique agricole sont conservées, tout particulièrement l'installation en agriculture et la sécurité alimentaire.

Cette politique est un bon guide pour l'avenir. La commission de la production et des échanges, soucieuse de la soutenir, a donc donné un avis favorable à l'adoption des crédits de l'agriculture pour 1997. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la pêche.

M. Jean-Louis Leonard, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la pêche. Parler un peu de pêche va nous rafraîchir. Le secteur, qui ne représente finalement qu'une petite ligne du budget de l'agriculture, reste sensible, monsieur le ministre. Le projet de budget que vous nous présentez est à la charnière entre la pêche telle qu'on la connaissait et celle qui ressortira de la loi d'orientation.

Les crédits consacrés à la pêche restent stables par rapport à ceux votés l'année dernière, qui avaient eux-mêmes bénéficié d'une augmentation d'un tiers par rapport à 1995. Dans un contexte de rigueur budgétaire, cette reconduction constitue un effort et traduit la volonté du Gouvernement de poursuivre la mise en œuvre de tous les moyens nécessaires pour favoriser l'adaptation des producteurs aux évolutions du marché et réorganiser la filière de commercialisation.

Après les années de crise de 1993 et de 1994, le secteur de la pêche en France reste en effet dans une situation très fragile, d'un point de vue tant économique que financier, même si l'on peut observer depuis un an un

certain regain des captures, une assez nette augmentation de la consommation des produits frais, et une légère amélioration des cours. Il faut dire que la crise de l'ESB a également participé au transfert d'une partie de la consommation de la viande vers le poisson.

Quelques chiffres permettent de mesurer cette fragilité. La flotte de pêche française comptait 8 650 unités en 1990 et employait près de 22 000 marins. Au 1^{er} janvier 1996, on ne recense plus que 6 590 unités, embarquant 17 500 pêcheurs. Au cours de la même période, la production a certes augmenté en quantité – elle a atteint 640 000 tonnes en 1995 alors qu'elle n'était que de 595 000 tonnes en 1990 – mais elle a baissé en valeur : 6,2 milliards de francs, soit un peu moins en francs courants qu'en 1990.

Ce déclin n'est certainement pas inéluctable et doit être enrayer d'autant plus rapidement que la pêche constitue une ressource essentielle pour certaines régions littorales dépourvues de toute autre activité économique.

Au-delà des dispositions d'urgence qui ont été prises pour faire face aux crises de 1993 et 1994, des mesures tendant à assainir une situation structurellement dégradée ont été engagées. Je ne rappellerai que le soutien aux entreprises et leur désendettement, que vous aviez vous-même dès l'année dernière renforcé, monsieur le ministre. Il convient aujourd'hui de consolider ces mesures.

Toute initiative dans ce domaine doit évidemment tenir compte en premier lieu de la dimension européenne de la politique de la pêche.

Je rappellerai que cette politique est assujettie à une contrainte économique : la dépendance de la Communauté vis-à-vis de l'extérieur pour son approvisionnement en produits de la mer, la production ne satisfaisant que la moitié des besoins de la consommation. Cette situation est à l'origine de la très grande libéralisation des échanges des produits de la mer : plus des deux tiers des importations s'effectuent en exonération totale ou partielle des droits de douane. Elle explique également la faiblesse des mécanismes de sauvegarde prévus par l'organisation commune des marchés, ceux-ci étant strictement encadrés par les règles de l'Organisation mondiale du commerce. En particulier, le mécanisme des prix minima à l'importation, qui peuvent être imposés dans des conditions de crise grave et que nous avons utilisé, je vous le rappelle, en 1994, est d'une utilité limitée en raison du faible niveau de ces prix et des difficultés du contrôle d'un tel dispositif. A ce titre, la loi d'orientation sur la pêche ouvre la possibilité d'organiser localement les marchés et de soutenir, à ce titre, les coûts.

Dans ce contexte, il importe que les règles internes de l'OCM pêche soient claires, compréhensibles et surtout effectives. Les professionnels doivent avoir l'assurance que les règlements communautaires seront respectés de la même manière dans tous les Etats, ce qui implique un contrôle incontestable de la loyauté des pratiques de concurrence.

Il conviendrait à ce titre – et je remercie notre collègue Aimé Kergueris qui s'en est ouvert très librement auprès de nos collègues parlementaires norvégiens – que les zones de pêche qui avaient été attribuées à la Norvège avant son refus d'adhérer à l'Union économique européenne soient restituées à nos pêcheurs.

Pour cette raison, le développement des dispositifs de surveillance doit constituer une priorité et s'appliquer aux différentes étapes de la filière, qu'il s'agisse de la limita-

tion de l'effort de pêche, des règles sanitaires de commercialisation ou des conditions d'intervention des organisations de producteurs.

A propos de ces dernières, je voudrais insister sur la nécessité de mettre fin à l'incohérence du système qui permet aux organisations de producteurs de choisir d'appliquer ou non le mécanisme des prix de retrait. Il en résulte une distorsion de concurrence grave, que vous avez d'ailleurs dénoncée devant la Commission européenne, monsieur le ministre.

S'agissant de la diminution des capacités de capture, j'évoquerai également les propositions de Bruxelles concernant le plan d'orientation pluriannuel IV, qui démontrent l'incapacité de la Commission à prendre en compte les caractères spécifiques de la filière française et les conséquences désastreuses qu'aurait une nouvelle réduction de notre flotte.

Pour l'heure, la négociation est renvoyée à la fin du mois de novembre. Vous avez déclaré, monsieur le ministre, que vous n'étiez pas pressé. Nous non plus. Mais les pêcheurs sont très attentifs. En tout état de cause, ils ne pardonneraient pas la mise en place d'un nouveau POP qui les contraindrait à réduire encore leurs capacités de pêche, alors qu'ils sont déjà en dessous de la masse critique.

Il est bien évident que la convergence d'intérêts avec nos différents partenaires européens est loin d'être parfaite. On a évoqué les pays du Nord mais il y a toutes les entrées sauvages par la Hollande. Il n'y a aussi les bases avancées en Angleterre, qui ne servent pas qu'à nos pêcheurs, et qui permettent malheureusement l'introduction sur le marché européen de poissons hors quotas et sans aucun contrôle sur les prix des marchés.

En outre, l'OCM limite toujours ses ambitions à la seule stabilisation du marché, sans parvenir à mettre en place un véritable mécanisme de soutien du revenu des pêcheurs. Nous ne pouvons que constater l'inefficacité totale de notre système européen. Il serait temps que l'OCM cesse de regarder dans le rétroviseur pour s'orienter vers l'avenir.

Ces insuffisances justifient d'autant plus les mesures proposées pour favoriser la mutation de la filière dans les domaines économique, juridique et social, afin d'assurer la pérennité du secteur de la pêche.

Le projet de loi d'orientation qui vient d'être déposé au Sénat et que nous devrions examiner dans cette assemblée au début de l'année prochaine répond globalement aux attentes de la profession. A ce propos, je tiens à vous faire part, monsieur le ministre, de la satisfaction des professionnels pour la concertation que vous avez engagée avec eux. Nous pouvons d'ores et déjà dire que ce texte, même s'il n'est pas parfait et ne répond pas à l'ensemble des demandes de la profession, convient assez globalement et devrait recueillir un très large consensus.

J'en résumerai rapidement les principales dispositions.

Premièrement, il est affirmé que l'accès à la ressource doit être organisé de manière à permettre d'exploiter durablement et de valoriser le patrimoine collectif que constituent les ressources halieutiques. Mais, monsieur le ministre, ce n'est qu'une phrase. Ce principe, déjà inscrit dans le traité de Londres de 1947, n'a jamais été respecté.

Deuxièmement, s'agissant de l'organisation de la filière, le rôle économique du FIOM sera renforcé par sa transformation en un office des produits de la mer, qui favorisera un meilleur dialogue au sein de la filière et créera une nouvelle dynamique. C'est aussi une mesure d'hom-

généralisation avec l'ensemble de l'agriculture française. Je rappelle que la subvention de fonctionnement du FIOM est maintenue dans le projet de budget à son niveau de 1996 soit 125 millions de francs et 30 % de plus qu'en 1994. Elle est donc très sensiblement supérieure à celle observée les années précédentes.

La création d'un Conseil supérieur d'orientation permettra en outre d'assurer une approche cohérente des différents aspects de la politique des pêches et des cultures marines.

Enfin, des mesures seront mises en œuvre pour rationaliser les conditions de débarquement et de fonctionnement des infrastructures portuaires et contribuer à la modernisation des entreprises de mareyage et des exploitations conchylicoles.

Troisièmement, la modernisation de la pêche artisanale passe par un développement de la mise en société qui sera encouragée par des mesures fiscales et sociales. Monsieur le ministre, il conviendra de préciser avec beaucoup d'attention ce point car, vous le savez, les professionnels sont par définition des gens très individualistes. A ce titre, la mise en société représente pour eux un effort considérable non pas économique ou financier mais essentiellement culturel.

Cette modernisation impose également une adaptation de la fiscalité, qui se traduira notamment par l'étalement de l'imposition des plus-values à court terme de cession d'un navire de pêche en cas de réinvestissement, par l'extension des conditions d'imposition.

Enfin, des dispositions favorables à la première installation et à la pluriactivité sont proposées.

S'agissant, par ailleurs, de l'affiliation au régime de sécurité sociale des marins, de nouveaux cas de validation de services seront créés.

Enfin, pour ce qui concerne les cultures marines, le projet de loi reconnaît le caractère agricole de ce secteur et lui ouvre la possibilité de bénéficier du mécanisme de l'entraide agricole. Il contribuera ainsi à conforter la place et le rôle de ces activités dans l'économie des régions littorales –, pour autant, monsieur le ministre, que des textes européens irresponsables ne viennent pas en atténuer la portée.

En outre, une évaluation de la réalité du chômage devra permettre de choisir entre un alignement sur le régime de droit commun des ASSEDIC et la création d'un système de protection spécifique à la profession.

Monsieur le ministre, ce projet de loi d'orientation apporte une réponse globale aux problèmes spécifiques de la filière française, en lui proposant des objectifs ambitieux et réalistes. Il nous reste à espérer que vous saurez la faire adopter également par nos partenaires européens.

Le projet de budget que nous examinons aujourd'hui – pas nécessairement ambitieux mais tout aussi réaliste – permettra, nous n'en doutons pas, la mise en œuvre de cette réforme. C'est pourquoi la commission des finances l'a adopté et invite maintenant l'Assemblée à faire de même.

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour la pêche.

M. Aimé Kergueris, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour la pêche. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, le secteur de la pêche maritime a vécu au cours des trois dernières années une grave crise dans l'ensemble

de l'Union européenne. Certains facteurs propres à la France avaient aggravé, pour nos pêcheurs et l'ensemble des acteurs de la filière, les conséquences du marasme lié à la réduction de la ressource et aux déséquilibres commerciaux.

Il était ainsi apparu que la diversité des espèces produites sur le littoral français et que leur écoulement prioritaire sur le marché en recul du poisson frais entravaient la rationalisation d'une filière encore trop artisanale face à une demande de plus en plus concentrée. En outre, la place importante de l'Espagne et de l'Italie dans les débouchés à l'exportation de la pêche française avait été directement pénalisée par les dévaluations monétaires importantes de la peseta et de la lire.

Ce renchérissement de nos exportations était d'autant plus dramatique que notre compétitivité était altérée par la faiblesse simultanée de la livre sterling, qui permettait à notre principale source d'importation, la Grande-Bretagne, d'accroître sa pénétration sur le marché français.

A ces causes économiques, s'ajoutait la fragilité financière d'entreprises fortement endettées.

Face à cette situation, le Gouvernement français a engagé d'importantes mesures en 1994 et 1995 pour améliorer la situation des entreprises et des équipages et renforcer la compétitivité de la filière. Ce dispositif, qui relayait les mesures d'urgence communautaires prises à l'instigation de notre pays, a permis notamment le réaménagement des prêts bonifiés contractés par les entreprises de pêche et le rééquilibrage des armements les plus fragilisés.

Des mesures spécifiques ont en outre été prises en faveur des navires de moins de 12 mètres ; l'endettement des entreprises a été allégé et des diminutions de charges sociales avaient également été décidées.

Parallèlement, des mesures volontaires ont permis un renforcement de la compétitivité de la filière. Des financements ont ainsi été dégagés pour financer des actions de valorisation des produits, et diverses campagnes de promotion ont été lancées pour promouvoir les produits les plus sensibles à la crise.

Par ailleurs, des dispositions structurelles, axées autour d'une meilleure anticipation des apports, d'une mise en réseau des opérateurs et du développement de la normalisation, ont permis de moderniser « à chaud » la pêche française.

Malgré quelques difficultés, nous pouvons être satisfaits de l'efficacité de cet ensemble qui a abouti à une stabilisation de la situation, certes encore fragile mais réelle.

Bien qu'il subsiste des disparités entre zones de la façade maritime et types de ressources, le suivi journalier des criées pour les neuf premiers mois de 1996 montre, par rapport à la période correspondante de 1995, une progression globale des prix de 3,5 %, une augmentation de plus de 2 % du prix moyen de vente au kilo, traduites par une croissance totale de 5,65 % en valeur. Ces bons résultats sont particulièrement sensibles en Bretagne-Nord, en Aquitaine et dans les Pays de la Loire.

En dépit d'un léger tassement des prix au cours de la récente période, les pêches françaises accroissent leur place dans le segment du thon tropical qui, avec 168 000 tonnes de captures en 1995, représente un tiers de la production en volume des pêches maritimes françaises.

La flotte de thoniers senners congélateurs – la deuxième en Europe après celle de l'Espagne – représente 7 % de la flotte mondiale, et l'amélioration de la situa-

tion financière des armements a permis la relance de la construction de nouveaux bâtiments. Deux unités supplémentaires ont ainsi été armées cette année.

Nos pêcheurs s'adaptent également mieux qu'auparavant aux difficultés structurelles rencontrées, notamment aux problèmes croissants d'accès à la ressource dans les zones extra-communautaires. Ainsi, si la grande pêche morutière est aujourd'hui marginale en France, notre flotte maintient un niveau d'activité conforme à ses capacités pour la pêche hauturière grâce aux accords négociés par la Communauté avec les États tiers.

Cette adaptabilité est rendue possible surtout grâce à la grande diversité des pêches françaises, qui leur permet de s'adapter plus facilement en cas de difficultés ponctuelles sur tel ou tel stock.

En outre, leur capacité d'innovation constitue un autre avantage. Celle-ci s'est principalement révélée sur les espèces des grands fonds. Des inconnues demeurent cependant à propos de l'évolution des stocks de ces espèces, s'agissant principalement de leur cycle de croissance et de reproduction.

C'est pourquoi la France, principal exploitant de ces stocks, se doit de soutenir toutes les initiatives qui seraient prises pour améliorer la connaissance de la physiologie de ces espèces et pour mieux adapter les règles de gestion des ressources, afin de conforter l'avance technologique et commerciale certaine dont elle dispose sur ses partenaires dans ce domaine.

La particularité de notre flotte, qui résulte principalement de la diversité que je viens d'évoquer, doit être prise en compte dans les objectifs communautaires de réduction des capacités.

L'année 1996 verra s'achever le troisième plan d'orientation pluriannuel engagé par l'Union européenne et qui tend à adapter les capacités de capture des bâtiments de pêche à l'état de la ressource. Conformément à ce programme, la décroissance sensible intervenue en 1994 a été amplifiée l'année dernière.

Ainsi, la réduction prévue des capacités aura été globalement respectée puisque, dès le mois de juillet, l'objectif de tonnage arrêté pour la fin de l'année était déjà atteint. Cependant, le décalage encore relevé sur le segment des puissances a conduit momentanément à geler, en avril 1996, les aides à la modernisation de la flotte.

S'agissant de l'emploi à bord, le nombre de marins embarqués plus de trois mois dans l'année a diminué de plus de 3 % en 1995. Le Gouvernement a d'ailleurs souhaité que la mise en œuvre du plan de sortie de flotte s'effectue dans des conditions sociales équilibrées préservant les intérêts des pêcheurs salariés dont l'emploi serait supprimé par suite de la sortie de flotte d'un navire de leur armateur. Si les sorties de flotte se sont ainsi plutôt correctement déroulées, dans le cadre du troisième plan d'orientation, en revanche la négociation s'annonce difficile au sein du conseil européen des ministres de la pêche sur le projet de réduction des flottilles, proposé par la Commission pour la période 1997-2002.

Cette dernière souhaite en effet obtenir une réduction de 40 % des capacités de captures en six ans pour certaines espèces de poissons. La plupart des États membres, dont la France, ont mal accueilli ces propositions, jugeant que les efforts de réduction des flottes consentis au cours du troisième plan d'orientation avaient été très importants et qu'une répartition mécanique des réductions nouvelles, sans tenir compte des spécificités de chacun, mettrait à mal l'équilibre de certains ports.

La France a également précisé, à cette occasion, que l'idée d'aborder le problème de la gestion de la ressource par une réduction proportionnelle des capacités de pêche n'était pas pertinente. Il convient, au contraire, que des réductions ciblées, suivant les espèces et les pays, fassent partie d'une politique plus large dans laquelle s'insère le volet du marché. Dans ce débat, la France réclame des réponses claires de la Commission qui prennent en compte la polyvalence de notre flottille, ainsi que l'utilisation réelle des quotas alloués à notre pays.

Permettez-moi de rappeler que la poursuite de restructurations inconsidérées de la flotte risque de conduire la pêche française à souffrir d'un véritable handicap et d'un manque d'unités de pêche, lorsque la ressource sera reconstituée.

D'autres types de gestion de réduction de capacités, plus souples, pourraient davantage être explorés telle, par exemple, la réduction des temps de pêche compensée par des mesures socio-économiques d'accompagnement adaptées.

Je souhaite m'attarder sur un problème qui touche le respect des quotas de pêche attribués à la France.

Depuis quelques années, des sociétés françaises à capitaux espagnols achètent les navires français d'armement en difficulté. Cette procédure, qui porte principalement sur les navires de plus de trente mètres, touche environ 20 000 kilowatts. Si la réglementation européenne n'interdit pas ce type d'opération, elle pose pourtant des problèmes importants aux pêcheurs français puisque ces chalutiers qui pêchent sur des quotas français débarquent leur poisson en Espagne sans respecter les déclarations de captures et pêchant donc plus que leurs droits.

Si la solution de ce problème est délicate, elle passe néanmoins, à mon avis, par une gestion plus claire des quotas dont la maîtrise de la répartition annuelle doit être conservée par l'État. En outre, il conviendrait d'étudier la possibilité d'obliger les navires à s'inscrire à une organisation professionnelle reconnue afin de disposer d'un droit de pêche dans une zone donnée.

Les pêches françaises sont plutôt en meilleure situation qu'il y a un an. Toutefois, cette stabilité est encore fragile et des difficultés importantes restent à surmonter pour relever durablement la filière, notamment la part croissante des importations. C'est pourquoi, un cadre nouveau est indispensable pour réussir la modernisation d'ensemble des pêches françaises.

J'avais déjà eu l'honneur d'alerter l'Assemblée lors de la discussion du projet de loi de finances pour 1996 sur ce point et j'avais souligné l'urgence d'un texte pour s'atteler, notamment, à la résolution de deux graves problèmes : la réduction des charges qui pèsent sur la production, et la promotion des produits de la mer pour relancer la demande.

Le projet de loi d'orientation de la pêche, qui sera prochainement discuté au Sénat, répond pleinement à cette demande. Il est particulièrement important, monsieur le ministre, que vous obteniez rapidement l'inscription de ce projet de loi, attendu par les acteurs de la filière, à l'ordre du jour prioritaire de l'Assemblée.

Dans l'attente de cette discussion, les crédits demandés pour la pêche et les cultures marines pour 1997 concrétisent, dans le difficile contexte budgétaire, l'engagement du Gouvernement de poursuivre l'adaptation des producteurs aux évolutions du marché et de réorganiser la filière de commercialisation.

Le maintien des dotations, au niveau des moyens d'engagement, souffre d'un léger recul de 2,6 % en moyens de paiement. Il faut toutefois rappeler que les crédits s'étaient fortement accrus en 1996, 30 % par rapport à 1995.

Les moyens du FIOM, reconduits à 125 millions de francs, correspondent à un triplement par rapport à la dotation d'il y a cinq ans. Ils permettront à l'établissement de poursuivre ses missions, dans l'attente de la création d'un véritable office des produits de la mer prévu dans le projet de loi d'orientation.

Permettez-moi cependant, s'agissant du budget prévu pour 1997, de regretter en conclusion que la constitution de sociétés mixtes de pêche ne fasse pas l'objet d'un soutien par le budget de l'Etat.

Malgré cette dernière remarque, je suis heureux de vous préciser que, suivant en cela son rapporteur, la commission de la production et des échanges a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de la pêche pour 1997. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Yves Rispat, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il est des rapports plus techniques que d'autres à vous présenter; le BAPSA en fait partie.

M. Jean Glavany. A peine !

M. Yves Rispat, rapporteur spécial. En outre, bien que ce budget soit très supérieur en crédits engagés à beaucoup, je ne dispose que d'un temps réduit pour le présenter. Aussi irai-je à l'essentiel.

Ce budget annexe se trouve tiraillé entre les attentes légitimes des agriculteurs, notamment des retraités, et les contraintes financières du budget de la nation qui l'abonde directement ou indirectement. Pourtant, de nombreux efforts de rationalisation, engagés depuis 1993, relancés en 1995 par vous, monsieur le ministre de l'agriculture, commencent aujourd'hui à porter leurs fruits.

Il n'empêche que, voici à peine quelques jours, les retraités agricoles ont lancé une journée d'action pour l'accélération de la revalorisation de leurs prestations. Elle a illustré l'incompréhension de nombre de nos anciens face à l'insuffisance chronique de leur retraite. Cependant, depuis 1994, l'amélioration de l'exécution du budget annexe des prestations sociales agricoles est constante, grâce au respect d'hypothèses plus réalistes.

D'après les données disponibles à ce jour, les dépenses du BAPSA en 1996 seraient en léger retrait sur les prévisions initiales, du fait, principalement, d'une diminution de la part du régime agricole dans le financement du budget global hospitalier pour plus de 1 326 millions de francs, tandis que les recettes seraient à peu près stables.

Cette année aura aussi été celle de l'achèvement de la réforme engagée depuis 1990 avec le basculement définitif des cotisations qui ne reposent désormais plus que sur les revenus agricoles, et du démantèlement de toutes les taxes spécifiques qui pesaient sur certains produits, comme les oléagineux, les céréales et les betteraves. De

même vous avez su, monsieur le ministre de l'agriculture, heureusement clore le débat sur la question de la parité des cotisations.

M. Jean Glavany. « Heureusement » est contestable !

M. Yves Rispat, rapporteur spécial. L'autre point qui marquera 1996 sera le règlement, qu'on espère définitif, de la question du traitement budgétaire des bonifications de pension, pour enfants à charge du régime agricole.

Le projet de budget pour 1997 que vous présentez comprend les premières dispositions qui, conformément à la volonté de solidarité souhaitée par le Président de la République, concrétisent les décisions prises dans le cadre de la conférence nationale agricole : revalorisation des retraites en faveur des anciens auxquels la France agricole et rurale doit tant ; solidarité envers les veuves qui bénéficieront d'une revalorisation des pensions de réversion et les retraités les plus modestes ; solidarité aussi à l'égard des éleveurs bovins, avec la possibilité d'un report sur 1999 de la moitié des cotisations dues pour 1999.

Ce BAPSA est donc l'une des premières expressions de cette volonté politique qui sera réaffirmée à nouveau avec les projets de préretraite.

Le BAPSA pour 1997, avec 87 077 millions de francs, connaît une légère progression de 0,11 %. Cette reconduction en francs courants n'a rien à voir avec la règle de reconduction appliquée sur l'ensemble des budgets car ce budget annexe correspond à des versements réels de prestations sociales.

Les recettes sont, comme d'habitude et par définition, ajustées aux dépenses.

Enfin, le BAPSA pour 1997 est construit au regard, non du BAPSA de 1996, mais des prévisions révisées pour cet exercice.

En ce qui concerne les recettes, comme je vous l'ai indiqué, le démantèlement des taxes spécifiques sur les céréales et les oléagineux étant achevé et la cotisation additionnelle à l'impôt foncier non bâti restant marginale, la participation, essentielle au financement des cotisations professionnelles est intégralement assise, depuis cette année, sur les revenus. Les prévisions de recettes de ce chapitre sont en progression de 4,4 %, évolution liée à l'augmentation inégale mais réelle du revenu agricole. En revanche, les pertes de cotisations résultant de la crise de la vache folle sont difficilement évaluables.

De même, il n'est pas tenu compte de la perspective d'augmentation d'un point du taux de la CSG et de la réduction concomitante des cotisations maladie. J'estime, par ailleurs, qu'il serait parfaitement légitime que la réduction des cotisations maladie qui sera décidée pour le régime agricole tienne compte des spécificités de l'assiette de la CSG pour les exploitants agricoles, ou que soit réformée cette assiette, qui est nettement plus large que celle des salariés puisqu'elle intègre la totalité des cotisations sociales personnelles des exploitants.

De la même façon, l'effort déjà consenti par les retraités agricoles en matière de cotisations maladie justifierait que l'augmentation de la CSG soit compensée pour eux par une diminution au moins égale du taux de cotisations.

M. Jean Glavany. Très bien !

M. Yves Rispat, rapporteur spécial. Je tenais aussi à mettre l'accent sur la part réduite du financement professionnel – 16 milliards de francs par rapport aux dépenses totales – 87 milliards de francs – malgré des hausses de cotisations des exploitants allant de 60 à 100 %, mais,

hélas !, inévitable dans la mesure où il y a deux millions d'ayants droit en retraite pour trois fois moins de cotisants. Cette situation ne peut aller qu'en s'aggravant, du fait de la diminution du nombre des actifs agricoles.

On constate également une diminution de 1,4 milliard de francs du montant global de la compensation démographique, qui sera de 32 milliards de francs, mais dont les méthodes de calcul soulèvent des interrogations. Une diminution touchera également la part du fonds de solidarité vieillesse qui couvre, comme vous le savez, l'écart entre les avantages des retraités et le minimum vieillesse.

Autre intervenant au financement du BAPSA, la caisse nationale des allocations familiales, lui verse la différence entre les cotisations à la charge des exploitants et les prestations qu'ils reçoivent. La diminution de 16,84 % de cet apport s'explique uniquement par la réduction des effectifs des ayants droit.

De même, la diminution des versements au titre de l'allocation aux adultes handicapés tient essentiellement au déclin des effectifs des bénéficiaires.

La quasi-stagnation de la ressource TVA est liée à la baisse de la prévision de versement pour 1996, du fait de la conjoncture économique : 24 110 millions en 1997, contre 23 810 millions en 1996.

Enfin, la subvention d'équilibre budgétaire ajustée pour compenser certains manques à gagner est passée de 6 447 millions à 7 279 millions. Les dépenses inscrites sont évidemment en équilibre par rapport aux recettes.

Avec 33 318 millions de francs, les dépenses d'assurance maladie et maternité sont inférieures à celles inscrites en loi de finances 1996, qui s'élevaient à 34 200 millions. Cela est dû à des régularisations reçues pour des acomptes trop élevés versés au budget global hospitalier, du fait de la réduction des dépenses hospitalières imputables au régime agricole.

Peut-on en conclure que nous disposons ainsi d'une marge d'intervention pour d'éventuels transferts sur d'autres budgets, comme l'a suggéré l'un des précédents rapporteurs ? Je ne peux que vous recommander une grande prudence en la matière, tant que nous ne connaissons pas le montant exact des besoins définitifs pour les éleveurs en difficulté, par suite de la crise de la vache folle. En tout état de cause, mes chers collègues, aucun amendement sur ce sujet n'a été adopté par la commission des finances.

Les diminutions des dépenses de maternité et d'invalidité, même si, en pourcentages, elles paraissent importantes – près de 9 % – ainsi que des prestations familiales, ne sont pas suffisamment significatives en volume pour être prises en compte.

En revanche, les dépenses de vieillesse, qui représentent plus de la moitié des dépenses totales du BAPSA, augmentent par suite des quelques revalorisations des pensions, des retraites, ainsi que de l'augmentation des exploitants partant en retraite.

De plus, 1997 verra l'entrée en vigueur du troisième et dernier volet de la loi de modernisation en faveur des veuves et des veufs, notamment en ce qui concerne les pensions de réversion. Ainsi, les dernières dispositions que vous avez prises, monsieur le ministre, ont rendu possible le cumul entre les droits propres à pension de retraite et la pension de réversion.

Compte tenu du coût très élevé de cette mesure applicable au 1^{er} janvier 1995, l'interdiction de cumul a été levée par tiers durant la période 1995-1997. Celui-ci sera donc intégral, à partir du 1^{er} janvier de l'année prochaine.

La majoration de 6 000 francs concernera 378 000 personnes, pour un coût net de plus d'un milliard de francs. En outre, le taux des pensions de réversion a été porté à 54 % et évoluera désormais de la même manière que ceux appliqués au régime général.

Par ailleurs, en 1997, seront introduites des mesures d'amélioration des petites retraites pour 287 millions de francs. Toutefois ce chiffre est très faible, si on le compare au 47 milliards de l'ensemble de l'assurance vieillesse.

Enfin, l'aide aux exploitants en difficulté – ramenée à 110 millions – me paraît insuffisante pour financer le portage du report à 1999 de la moitié des cotisations des éleveurs de bovins, sans interrompre les prises en compte engagées depuis longtemps en faveur d'autres agriculteurs en difficulté.

Avant de quitter cette tribune, je tiens à ne pas éluder une question essentielle soulevée par le dernier rapport de la Cour des comptes : celle de l'avenir et de l'existence du BAPSA, en tant que tel...

M. Jean Glavany. Très bien !

M. Yves Rispat, rapporteur spécial. ... d'autant que la dernière révision de la Constitution permet désormais au Parlement de voter la loi de financement de la sécurité sociale.

Dans l'immédiat, son maintien me paraît un moindre mal pour plusieurs raisons.

D'abord, nous devons tenir compte de la volonté de la profession agricole.

Ensuite, il est impossible d'envisager la parité des prestations car elle entraînerait, au niveau de l'assurance vieillesse, un surcoût énorme pour le budget de la sécurité sociale, reposerait le problème de la parité des cotisations et entraînerait sans doute de nouvelles augmentations, ajoutées à la C.S.G., pour les exploitants agricoles.

Enfin, le monde rural est très attaché à cet esprit de solidarité, représenté par le maillage de caisses de mutualité sociale agricole sur l'ensemble du territoire et composé des représentants du monde agricole.

Pour conclure, il n'est pas de BAPSA idéal...

M. Jean Glavany. La preuve !

M. Yves Rispat, rapporteur spécial. ... c'est-à-dire de BAPSA permettant de répondre immédiatement à toutes les demandes. Celui qui nous est présenté tient compte, d'une part, des contraintes budgétaires et, d'autre part, des besoins les plus urgents exprimés par le monde agricole. Il induit une stabilité des dépenses, tout en permettant, pour la première fois, l'amorce d'un relèvement des pensions de retraite et le report des cotisations pour les éleveurs en difficulté.

Enfin, je tiens à souligner que le texte proposé pour l'article 1121-3 du code rural par l'article 84 du projet de loi de finances mériterait une rédaction moins complexe et plus lisible, surtout pour son premier paragraphe. Le Président de la République déplorait récemment la manière dont étaient rédigés les projets de loi. Il en est ainsi de cet article dont la compréhension est difficile, la lecture éprouvante et les conditions d'exécution d'autant plus redoutables que le décret d'application pourrait ressembler à une note d'interprétation.

De plus, cet article est non seulement difficile à déchiffrer, mais, en outre, il semble induire une inégalité patente au sein même des retraités agricoles. Certains, parmi les plus défavorisés, se verraient ainsi refuser la pos-

sibilité d'opter pour le traitement le plus favorable. Or des majorations de 1 000 francs la première année, puis de 500 francs la deuxième sur des retraites forfaitaires de 16 000 francs par an peuvent-elles être considérées comme des faveurs ?

Ces exemples démontrent, comme je l'ai déjà souligné, qu'il n'y a pas de BAPSA idéal.

M. Jean Glavany. La preuve !

M. Yves Rispat, rapporteur spécial. Cependant, nous devons nous efforcer de démontrer qu'il s'agit de l'expression de la reconnaissance concrète de la nation envers ses agriculteurs, qui ont placé notre pays au rang envié de deuxième exportateur de la planète.

Malgré ses faiblesses conjoncturelles et les interrogations que l'on peut avoir sur son avenir, je vous demande d'adopter ce BAPSA pour 1997 comme l'a fait la commission des finances.

Ce faisant, vous marquerez votre attachement au monde agricole et à la politique gouvernementale que vous menez avec détermination et volonté, monsieur le ministre, afin de maintenir, contre les vents et marées de la conjoncture économique et sociale nationale ou internationale, le cap d'une France agricole rénovée, plus proche de ses terroirs et des hommes qui la travaillent.

M. Arnaud Lepercq. Très bien !

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Jean Glavany, rapporteur pour avis. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au moment où les Françaises et les Français commencent à sentir, au quotidien les conséquences concrètes, parfois douloureuses, de la réforme de la protection sociale engagée dans notre pays depuis la fin de l'année 1995 dans les conditions que l'on sait, il serait erroné de penser que le domaine des prestations sociales agricoles, en raison de sa spécificité, puisse échapper à ce contexte.

En effet, le projet de BAPSA 1997 ne peut être analysé sans faire explicitement référence à la problématique d'ensemble dans laquelle il s'inscrit : celle de la réforme du financement de la protection sociale.

Et l'on connaît le cadre général de cette réforme : face à un déficit permanent, quasi structurel, face à l'éternelle solution de facilité – hausse des cotisations, baisse des prestations sociales –, pouvait-on, peut-on, mettre en œuvre une politique de maîtrise des dépenses de santé qui ne soit pas, dans les faits, qu'une maîtrise comptable des dépenses ? Ce qui, d'ailleurs, ne serait pas si mal. Et on aurait tout loisir de s'interroger sur son efficacité puisque, un an après le lancement de cette réforme, ledit déficit reste près de trois fois supérieur à celui affiché.

Or le projet de BAPSA semble aujourd'hui marqué du même sceau : hausse permanente des cotisations – même si, je le reconnais, la CSG est un instrument plus juste –, pour un niveau de prestations insatisfaisant.

Au préalable, monsieur le ministre, il faut bien constater que, bien que, depuis plusieurs années, les rapporteurs de la commission des finances et de la commission des affaires culturelles exigent transparence et lisibilité, nous restons toujours sur notre faim.

Cela dit, une première remarque s'impose, avant le débat de fond. En effet, comme les années précédentes, le travail d'analyse, de critique et de proposition, ainsi que

le rappelait à l'instant M. Rispat, est rendu très difficile, voire insupportable, par un changement permanent de nomenclature et de présentation.

Par exemple, puisque l'effort contributif demandé aux exploitants agricoles augmente, il serait pour le moins légitime que le BAPSA fasse ressortir clairement cet effort.

Ainsi, les cotisations sociales complémentaires qui représentent 6,5 % – sur 38 %, cela représente à peu près un sixième – et financent les frais de gestion et d'action sanitaire et sociale des caisses ne sont pas retracées dans le BAPSA.

Par ailleurs, contrairement à ce qui avait été annoncé l'année passée, la validation par le Conseil constitutionnel de la disposition législative permettant la prise en charge par le fonds de solidarité vieillesse des bonifications de 10 % accordées aux retraités ayant élevé trois enfants n'a pas entraîné la soustraction de ces bonifications de la prestation de référence utilisée pour calculer les transferts de compensation : il y a donc double prise en compte des bonifications, ce qui permet à l'Etat de minorer d'autant sa subvention d'équilibre.

Enfin, il serait souhaitable, comme le soulignent aussi bien la MSA que la FNSEA – et le rapporteur de la commission des finances –, qu'apparaisse la contribution sociale généralisée acquittée par les agriculteurs dont le produit – 1,4 milliard de francs – ne figure pas dans le BAPSA. Or cette CSG finance, pour partie, les allocations familiales et se trouve, de ce fait, incluse dans la contribution reversée par la caisse nationale d'allocations familiales au BAPSA et, pour partie, le fonds de solidarité vieillesse qui contribue également au financement du BAPSA. La nouvelle contribution au remboursement de la dette sociale – CRDS – n'est pas non plus mentionnée. C'est dire s'il manque beaucoup de choses dans ce budget annexe !

Ainsi l'effort consenti par les exploitants agricoles n'est-il qu'imparfaitement retracé par le BAPSA alors que, et ce n'est pas là le moindre des paradoxes, celui-ci n'a cessé d'augmenter.

Mais puisque je parle de lisibilité, et pour relayer ce que disait M. Rispat à l'instant, je ne peux pas ne pas m'arrêter un instant, monsieur le ministre, sur le volumineux chapitre que le rapport de la Cour des comptes consacre cette année au BAPSA. Le constat est lucide et sévère. Je suppose que vous avez lu les conclusions et les recommandations de la Cour selon lesquelles il faut supprimer le BAPSA pour être en cohérence avec la mise en place de la réforme de la sécurité sociale, et notamment l'examen d'un projet de loi annuel de financement de la sécurité sociale. Elles préconisent, en attendant, des procédures plus rigoureuses, plus conformes à une bonne gestion des finances publiques, à la centralisation de l'information, à la mise en concurrence des organismes financiers et à la transparence comptable.

Monsieur le ministre, quelles suites entendez-vous donner à ce rapport et à ses conclusions ?

Le deuxième point de mon intervention concernera le débat sur la parité. Il apparaît clairement – sur ce point je suis en désaccord avec M. Rispat – que la controverse relative aux taux de parité a été réglée de manière pour le moins contestable.

Les majorations de taux destinées à financer l'exo-jeunes et la prise en charge des déficits que l'un et l'autre nous avons demandé, ainsi que nos deux commissions, depuis des années, ont été supprimées, ce qui devait mettre un terme à la polémique et permettre une stabili-

sation des taux. Malheureusement, comme par hasard, et dans le même temps, il a été estimé que le caractère plus favorable du régime vieillesse agricole pour les petits exploitants justifiait une augmentation d'un point du taux de cotisation vieillesse. Plus un point d'un côté, moins un point de l'autre : on a clos un débat, on en a ouvert un autre.

C'est donc une opération blanche pour les exploitants et le taux global de parité reste fixé à 38,855 %, alors que le taux de parité initialement défini par Henri Nallet était de 37,855 %, soit un point de moins.

Par ailleurs, je me réjouis de voir, comme nous le réclamons tous depuis plusieurs années, l'amorce d'une revalorisation des plus faibles retraites. Mais on ne peut accepter que cette revalorisation, qui devrait évidemment relever de la solidarité nationale, soit supportée par la profession agricole.

En face de cela, les prestations ne sont pas à la hauteur.

En premier lieu, rappelons la baisse notoire de l'allocation de rentrée scolaire qualifiée de « diminution d'une majoration effectuée il y a deux ans ». Belle périphrase ! Traduction concrète dans le portefeuille des familles, des exploitants agricoles notamment : la diminution d'une majoration, c'est une baisse notoire des ressources dont les conséquences sociales à cette rentrée sont détestables. Les exemples en sont nombreux, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, comme en témoigne la baisse de fréquentation des cantines scolaires.

L'ambition affichée par la loi de modernisation de l'agriculture du 1^{er} janvier 1995, de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs en incitant au départ à la préretraite dès cinquante-cinq ans, est aujourd'hui clairement remise en cause en raison d'économies budgétaires contestables.

Ainsi, dans le projet de loi de finances pour 1997, la préretraite est-elle accordée maintenant à partir de cinquante-sept ans, ce qui va sans nul doute entraîner une baisse importante du nombre d'exploitations libérées, puisque la majorité des agriculteurs cessent leur activité entre cinquante-cinq et cinquante-sept ans.

A partir de ces remarques, j'avais proposé à la commission de refuser votre budget. Sans doute n'ai-je pas été assez convaincant, car elle ne m'a pas suivi. Elle s'est néanmoins associée aux quatre observations que je lui proposais de vous présenter.

Premièrement, nous prenons acte de la poursuite de l'effort de revalorisation des plus faibles retraites agricoles entrepris au cours des dernières années mais nous demandons son extension à tous les titulaires actuels et futurs de petites retraites agricoles.

Deuxièmement, nous nous réjouissons que, comme nous le demandions depuis plusieurs années, les majorations de taux destinées à couvrir le coût de l'« exo-jeunes » et de la prise en compte des déficits réels qui représentaient au total un point de cotisation aient été supprimées mais nous regrettons qu'une estimation contestable du caractère plus favorable du régime vieillesse pour les petits exploitants ait précisément conduit à augmenter dans les mêmes proportions le taux de parité en vieillesse.

Troisièmement, nous demandons que les ressortissants du régime agricole puissent bénéficier de prestations d'action sanitaire et sociale équivalentes à celles auxquelles peuvent prétendre les salariés dépendant du régime général – vieille rengaine reprise d'année en année.

Quatrièmement, nous nous interrogeons – je le déploie pour ma part, mais la commission a préféré « s'interroger » – sur le fait que le projet de BAPSA ne tienne pas compte de la substitution d'un point de CSG déductible à 1,3 point de cotisation d'assurance maladie, prévue par le projet de loi de financement de la sécurité sociale, et que cette substitution n'ait pas les mêmes effets pour les exploitants – dont le revenu ne sera pas modifié – et pour les salariés – qui bénéficieront d'un gain de pouvoir d'achat.

Telles sont les conclusions de mon rapport. La commission n'a pas voulu, comme je le lui proposais, rejeter ces crédits. Je le regrette, car si le BAPSA n'est pas mauvais, il est à bien des égards améliorable. Mais elle m'a suivi sur ces quatre observations pour lesquelles, monsieur le ministre, nous attendons, avec impatience, vos réponses.

M. Alain Le Vern. Très bien !

Mme le président. La parole est à M. Jacques Le Nay, premier orateur inscrit.

M. Jacques Le Nay. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'année dernière, alors que nous examinions le projet de loi de finances pour 1996, nous étions loin de nous douter que notre pays ainsi que l'Europe tout entière seraient secoués par la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine.

Cette crise, en frappant le secteur de la viande bovine, a entraîné des effets non négligeables sur le comportement du consommateur qui veut désormais connaître l'origine et le mode de fabrication du produit qu'il consomme.

Cette crise sans précédent de l'une de nos plus grandes filières agricoles laissera des traces indélébiles chez les producteurs bovins et aussi dans l'ensemble de la population, et, longtemps encore, nous aurons à subir les effets de ce changement de perception qui s'est opéré dans le domaine de la production animale.

Monsieur le ministre, je n'insisterai pas davantage sur ce vaste problème qui a d'ailleurs donné lieu à la mise en place d'un dispositif important afin d'aider les éleveurs spécialisés à passer ce cap difficile. Je tenais à évoquer ce sujet en introduction de mon intervention sur l'examen des crédits octroyés au ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation pour l'année 1997.

M. Alain Le Vern. Il a dit « octroyés » !

M. Jacques Le Nay. Lors de votre audition en commission de la production et des échanges, mardi dernier, vous nous avez dit combien la mise au point du budget de l'agriculture pour 1997 avait été un exercice difficile.

Je le comprends aisément puisque si l'enveloppe allouée – 35 milliards de francs – est équivalente à celle de l'année précédente, ce budget doit, en plus, prendre en compte l'augmentation de la subvention d'équilibre du budget annexe des prestations sociales agricoles, ce qui réduit vos crédits de 3,88 % sur toutes les autres lignes.

Devant cette situation, vous avez décidé de retenir un certain nombre de priorités budgétaires, plutôt que de répercuter cette baisse sur l'ensemble du budget. Il s'agit de soutenir l'installation des jeunes, les offices d'intervention, la politique de la sécurité et de la qualité et l'enseignement agricole.

Il n'en demeure pas moins que nous ne pouvons abandonner certaines des actions engagées ces dernières années.

J'évoquerai tout particulièrement les besoins de financement du programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole, le maintien du départ en préretraite à 55 ans et le fonds de gestion de l'espace rural.

Monsieur le ministre, au cours de la séance des questions au Gouvernement du mardi 8 octobre dernier, je vous ai interrogé sur l'état d'avancement du programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole.

La réalisation de ce programme constitue incontestablement un enjeu pour les régions d'élevage où l'existence de toute activité économique, agricole et agro-alimentaire est liée à la reconquête de la qualité de l'eau. Ce programme a recueilli une large adhésion de l'ensemble des partenaires et met en jeu non seulement des financements publics mais aussi des financements privés engagés par les agriculteurs eux-mêmes. Arrêter ce programme en se fondant sur les contraintes financières de l'Etat est aujourd'hui impossible. Ne nous avez-vous pas à différentes occasions annoncé que des crédits lui seraient alloués ?

Tout aussi important pour l'avenir de l'agriculture me semble le remplacement des exploitants cessant leur activité par l'installation de jeunes agriculteurs. C'est un point essentiel de la politique agricole dans notre pays. Nous devons privilégier les actions et les crédits qui vont dans ce sens. Or le projet de loi de finances pour 1997 prévoit, à compter du 31 décembre 1996, d'abroger le dispositif de préretraites agricoles dont l'échéance était fixée initialement au 15 octobre 1997.

Dans le cadre du dispositif actuel, un certain nombre d'agriculteurs concernés et des jeunes en instance d'installation ont pris leurs dispositions après avoir mûrement pesé leurs projets. Nous ne pouvons pas, du jour au lendemain, les casser ! Pour avoir pris connaissance de la situation dans mon propre département, je constate qu'un tel changement en cours de programme, s'il était adopté, pénaliserait 43 agriculteurs ayant déclaré leur intention de bénéficier de la pré-retraite, sans compter les dossiers non encore engagés dont le nombre pourrait atteindre 80 au 15 octobre 1997. D'ores et déjà, cette décision mettrait en cause 16 installations en cours.

En conséquence, il me paraît primordial, pour soutenir l'installation des jeunes agriculteurs, de maintenir l'application du bénéfice de la préretraite à cinquante-cinq ans jusqu'au 15 octobre 1997.

Je voudrais, à présent, déplorer l'absence de crédits affectés au fonds de gestion de l'espace rural. La quasi-disparition de ce fonds fait craindre que la politique menée ces dernières années en faveur d'un rééquilibrage ou tout au moins d'une amélioration de l'aménagement de l'espace soit fortement compromise.

Certes, l'ensemble des crédits n'a pas été consommé en 1995, l'année de lancement, ni en 1996 en raison de la ponction de la moitié de l'enveloppe pour financer l'équarrissage. Mais ce fonds aurait pu trouver un rythme de croisière à compter de 1997.

Les actions financées les années passées sont intéressantes, notamment celles qui tendent à lutter contre la déprise agricole. Il faut, en effet, encourager les agriculteurs qui acceptent d'entretenir des terrains en voie d'abandon ou encore des terres non cultivées depuis un certain temps que l'on peut ensuite réutiliser en prairie pour l'élevage extensif. Je regrette donc profondément qu'aucune dotation, même minimale, ne soit affectée au fonds de gestion de l'espace rural.

Au début de mon intervention, j'ai rappelé l'action volontaire menée par le Gouvernement et plus particulièrement votre action, monsieur le ministre, et celle de votre ministère au plus fort de la crise de la viande bovine.

A cette occasion, vous avez été amené à prendre un arrêté interdisant l'utilisation des cadavres et des saisies d'abattoir pour la fabrication des farines destinées à l'alimentation animale. Chacun s'accorde à vous donner entièrement raison sur cette décision, et même s'il s'agirait que des recherches scientifiques évacuaient tout risque d'utilisation, un retour en arrière serait totalement inconcevable et incompris.

Toutefois, la décision du Gouvernement a des conséquences dans un domaine, l'équarrissage, sur lequel nous allons devoir légiférer.

Un projet de loi est en cours d'examen au Conseil d'Etat ; il vise à créer un service public déconcentré de l'équarrissage. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous préciser comment il sera financé et nous assurer que le coût de fonctionnement ne sera pas répercuté sur les éleveurs ni même sur le secteur de la transformation de la viande ? A quelle date sera-t-il examiné par les assemblées ?

Dans l'attente de ce projet de loi et de son application, il reste cependant à régler dans l'urgence la situation présente.

Les sociétés d'équarrissage auxquelles on a interdit l'utilisation des farines de viande provenant des cadavres et des saisies d'abattoir, se refusent à assumer une dépense pour un service n'apportant aucune recette. En conséquence, le Gouvernement s'est engagé à prendre en charge jusqu'à la fin de l'année 50 % du coût de leur destruction. Qui va financer le reste ?

Devant la commission de la production et des échanges, vous avez clairement affirmé qu'il est hors de question que ce soient les éleveurs ou les communes qui supportent cette charge et que des négociations devaient s'ouvrir au niveau de chaque département. Vous avez aussi affirmé que certains départements avaient pu régler le problème.

Je voudrais cependant appeler votre attention, monsieur le ministre, sur le fait que la situation diffère d'un département à un autre. Le coût estimé de la dépense pour certains est démesuré du fait du volume considérable à traiter. Il faut savoir aussi que les farines impropres à la consommation animale sont stockées un peu partout en France. Ainsi, dans mon département, on en recense à ce jour 8 510 tonnes.

Ces farines ne proviennent pas toujours du département de stockage. Nous ne savons pas encore comment elles seront éliminées et combien cela coûtera. Compte tenu de l'inégalité de la charge entre départements, il est nécessaire d'instaurer une péréquation au plan national afin de la répartir.

C'est une question importante que nous allons devoir régler dans les prochaines semaines, qui fera appel au concours financier de l'Etat et sur lequel nous avons besoin de précisions, tant sur l'aspect législatif que sur l'aspect financier.

En conclusion, monsieur le ministre, je voudrais vous dire combien, au plus fort de la crise de la viande bovine que nous venons de traverser et que nous continuons de subir, votre action et celle de votre ministère ont été efficaces et reconnues comme telles. La limite financière de votre budget pour 1997 vous laisse peu de marge de

manœuvre sur les actions que je viens d'évoquer. Il nous faut cependant les poursuivre pour préparer l'agriculture de demain. Je sais que vous ne manquerez pas d'y souscrire et que votre action sera appréciée du monde agricole et de l'ensemble de ses filières. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Daniel Soulage.

M. Daniel Soulage. L'actualité de ces derniers mois ne vous a pas ménagé, monsieur le ministre. Vous êtes confronté depuis le printemps à une crise majeure et durable, celle dite de la vache folle, avec sa succession d'urgences, sans oublier une autre crise, moins médiatisée mais récurrente et douloureusement ressentie par les producteurs, celle du secteur des fruits et légumes durant la saison estivale.

Dans ces conditions très difficiles, les agriculteurs ont pu mesurer la qualité d'écoute, la détermination, le courage, et l'efficacité de leur ministre.

Ce qui devait et pouvait être fait a été fait, et vite fait.

M. François Sauvadet. C'est vrai !

M. Daniel Soulage. Ce qui doit être fait, nous savons que vous l'entendrez avec la même détermination.

A ce propos, permettez-moi une incidente concernant les difficultés que connaissent actuellement les éleveurs non spécialisés. On part du principe qu'ils peuvent compenser les pertes liées à leur activité d'élevage par les autres productions, mais ce n'est pas si simple. Pensez, par exemple, à ceux qui font à la fois de l'élevage et des fruits et légumes... Il y a vraiment là quelque chose à faire, et c'est désormais urgent. En Lot-et-Garonne, par exemple, il y a 2 000 éleveurs de vaches allaitantes, et seulement 110 dossiers éligibles.

Ces crises majeures sont elles-mêmes riches d'enseignements, ou en tout cas d'interrogations qui feront avancer notre réflexion commune dans bien des domaines, qu'il s'agisse de la restructuration de la filière bovine ou de celle des fruits et légumes, de l'identification et de la qualité des produits alimentaires, de l'évolution des pratiques agricoles et culturelles, ou des orientations de la politique agricole commune, notamment l'avenir des maîtrises quantitatives et l'éventuelle modulation des aides communautaires.

Aujourd'hui, nous avons à débattre de votre budget pour 1997, et c'est au nom du groupe UDF que je m'adresse à vous ici.

Compte tenu de la conjoncture budgétaire, ce budget est globalement satisfaisant. L'effort de rigueur est certain. Avec une baisse de 0,8 %, il s'élève à 35,22 milliards de francs, ce qui, hors subvention d'équilibre au BAPSA, nous ramène à un budget de 27,37 milliards, soit une baisse de 3,9 % et un effort d'économie de 1,1 milliard de francs, baisse qui reste cependant limitée au regard des évolutions beaucoup plus drastiques constatées pour d'autres départements ministériels.

On peut évidemment, et nous n'y manquerons pas, regretter certaines suppressions de crédits. On peut aussi constater la très grande rigidité des dépenses de fonctionnement et relever, par exemple, le paradoxe qui veut que les effectifs du ministère restent stables depuis quinze ans : 30 001 emplois en 1980, 30 262 emplois budgétés en 1997. Ce serait oublier que près de 50 % de ces emplois sont affectés à l'enseignement agricole. Ce serait

oublier aussi que la gestion des mécanismes de la politique agricole commune représente pour votre administration une tâche de plus en plus lourde.

L'importance prise par la politique agricole commune doit conduire à relativiser quelque peu l'examen des dotations de votre budget : les retours communautaires versés à la France en matière agricole sont largement supérieurs au montant total du budget de votre ministère. Ils ont représenté 61 milliards de francs en 1995. En fait, la majeure partie des financements dévolus aux activités agricoles productives émanent à présent des fonds européens, d'où l'extrême importance de votre présence à Bruxelles. Vous savez y être déterminé et pugnace. Vous savez vous y faire entendre et écouter. Et c'est fondamental pour l'agriculture française.

M. François Sauvadet. Très bien !

M. Daniel Soulage. Nos rapporteurs ont exposé en détail l'évolution des crédits de votre ministère. Je concentrerai donc mes observations sur quelques points précis, en laissant à mon collègue et ami François Sauvadet le soin de traiter un certain nombre de domaines qui nous tiennent à cœur, tels la mise aux normes des bâtiments d'élevage, le fonds de gestion de l'espace rural, la politique de la forêt, l'enseignement agricole.

Ce budget s'inscrit dans une logique construite dans le temps, marquée par des textes tendant à répondre de la façon la mieux adaptée possible aux problèmes rencontrés par l'agriculture française. Il traduit notamment les décisions prises lors de la conférence annuelle agricole et de la signature de la charte d'installation.

Il ne répond pas, néanmoins, à l'ensemble des priorités que nous nous étions données. Et je souhaiterais faire quelques remarques en matière d'installation et de préretraite, de crédits des offices et d'agroalimentaire, de prêts bonifiés, établir un constat et émettre un vœu en matière de retraites agricoles.

La politique d'installation est un enjeu important pour le monde agricole et, à mon sens, les crédits inscrits semblent satisfaisants pour couvrir les besoins prévisibles.

Les crédits d'installation correspondent pour l'essentiel à la politique engagée : les décisions fiscales correspondant au financement des régions pour la mise en place du fonds d'avance aux fermages ont, je pense, été prises.

Nous regrettons, par contre, le désengagement de l'Etat en matière de crédits OGAF et de soutien au développement de l'agriculture de groupe, crédits de démarrage CUMA et GAEC, qui facilitent l'installation.

De plus, concernant la mise aux normes de bâtiments d'élevage, les jeunes éleveurs, qui sont concernés par 50 % des projets, peuvent théoriquement bénéficier de mesures spécifiques : anticipation des actions, bonification des crédits..., mais ils sont en fait bloqués, compte tenu du manque de crédits sur ces chapitres. Il y a là un grave problème à régler.

Une autre question, toujours liée à l'installation, se pose aujourd'hui : comment justifier la remise en cause brutale de l'âge de l'accès à la préretraite ? Outre qu'il s'agit là d'une sorte de rupture de contrat sans préavis, c'est contradictoire avec la volonté de favoriser l'installation. Il s'agit, en effet, à la fois d'une action sociale et d'une action économique. L'article 83 du projet de loi de finances est difficilement acceptable.

Les modifications d'octroi de la préretraite vont inévitablement déstabiliser les projets d'installation. On considère aujourd'hui que plus de 1 000 installations sont concernées, une partie d'entre elles ayant des dossiers déjà

très avancés. Pour ne prendre que l'exemple de mon département, le nombre d'agriculteurs qui solliciteraient une préretraite et qui, du fait de ces nouvelles mesures seraient écartés est estimé à 100. Un quart d'entre eux auraient été susceptibles de transmettre leur exploitation pour l'installation d'un jeune agriculteur.

Aussi, avec mes collègues du groupe UDF, nous soumettrons l'amendement de suppression de l'article 83 présenté par Hervé Mariton au nom de la commission.

Autre point important : les crédits des offices. Je crois plus que jamais qu'il est nécessaire de ne pas réduire les moyens d'action des offices.

M. François Sauvadet. Bravo !

M. Daniel Soulage. Ces crédits sont essentiels dans la mesure où ils permettent de mettre en œuvre des politiques sectorielles adaptées aux différentes productions, et de répondre aux divers à-coups conjoncturels.

Je comprends, dans la situation actuelle, l'étalement sur une année supplémentaire des contrats de plan Etat-régions, mais je ne vous cache pas mon inquiétude, en matière de crédits d'urgence. Avez-vous une marge de manœuvre suffisante pour faire face à des crises conjoncturelles ?

M. Jean Glavany. Sûrement pas !

M. Daniel Soulage. Je souhaite également attirer votre attention sur les crédits de l'agroalimentaire. Il me paraît indispensable que les crédits POA soient abondés de manière significative, les crédits prévus ne permettant pas de mener la politique souhaitable en la matière.

M. Alain Le Vern. On sait bien que c'est un mauvais budget !

M. Daniel Soulage. La restructuration et la modernisation de nos équipements est nécessaire. Le développement d'une politique d'identification et de qualité des produits au niveau de nos filières alimentaires est urgent,...

M. Alain Le Vern. Vous dites du bien du ministre, mais vous dites du mal de son budget !

M. Daniel Soulage. ... et c'est particulièrement vrai pour les fruits et légumes.

Vous travaillez à la mise en place de cette OCM. A quelle date sera-t-elle effective ? Sur quels crédits européens et nationaux peuvent compter les producteurs ? Ils se posent aujourd'hui de nombreuses questions. Pour trouver les crédits suffisants, ne faudra-t-il pas un jour moduler les aides communautaires ?

Au moment où l'on parle de chômage et d'aménagement du territoire, il est paradoxal que ce soient les productions qui utilisent le plus de main-d'œuvre et qui sont situées dans les régions les plus défavorisées qui soient les plus gravement pénalisées.

M. Alain Le Vern. Quelle sévérité !

M. Daniel Soulage. Le coût de la bonification d'intérêt est en recul de 4,5 %. Il s'élève à 2,3 milliards de francs. Cette évolution s'explique par des raisons mécaniques. Il serait souhaitable d'utiliser les marges de manœuvre résultant de la diminution du coût de la bonification à la modernisation de notre agriculture en accompagnant la reprise de l'investissement.

J'aurais également souhaité que cette marge de manœuvre permette enfin de régler les trop nombreux drames d'agriculteurs en difficulté qui existent encore. Mais je sais, monsieur le ministre, que vous restez très attentif à ce problème.

M. Alain Le Vern. Lui, mais pas son budget !

M. Daniel Soulage. Quant aux retraites agricoles, c'est l'actuelle majorité parlementaire qui a lancé l'évolution vers une revalorisation dès 1993.

M. Hervé Mariton et M. François Sauvalet. C'est vrai !

M. Daniel Soulage. Depuis, chaque année a apporté des améliorations sur des plans divers : le relèvement des plus faibles retraites par l'attribution de points gratuits aux anciens aides familiaux, la levée de l'interdiction du cumul entre pensions de réversion et droits propres du conjoint survivant, et, avec l'article 84 du projet de loi de finances, le relèvement des pensions décidé en faveur des retraités les plus modestes lors de la conférence agricole de février 1996.

Ces progrès sont évidents et doivent être salués. Avec ces mesures, et avec l'augmentation des points acquis par les agriculteurs aux cours des années récentes, les futurs retraités agricoles connaîtront une amélioration indéniable du montant de leurs retraites, mais que penser de ceux qui sont déjà retraités, qu'il s'agisse des agriculteurs ou de leurs veuves ?

M. Alain Le Vern. Ils sont dans la rue !

M. Daniel Soulage. Des améliorations existent, mais elles sont si limitées et le niveau de la retraite reste si faible que nous osons à peine parler de progrès. Que leurs cotisations aient été faibles, soit, mais il nous faut peut-être sortir d'une logique comptable et s'interroger sur le plan de l'équité.

Il s'agit d'une génération d'agriculteurs qui ont fait la France moderne d'aujourd'hui. Ils ont travaillé tout au long de leur vie, tout en supportant la charge de leurs aînés, et ont élevé leurs enfants, qui cotisent ailleurs. C'est un problème qui ne concerne pas le seul milieu agricole, ni le seul budget de l'agriculture, c'est un problème de solidarité nationale.

M. Jean Glavany. Parfaitement !

M. Daniel Soulage. Ce problème, à l'évidence, ne pourra être résolu sur un seul exercice budgétaire, mais, à trop tarder à le résoudre, nous désespérons des hommes et des femmes âgés qui ont le sentiment d'être oubliés de tous.

Monsieur le ministre, vous travaillez à une loi d'orientation agricole que vous allez proposer dans les tout prochains mois. Il est indispensable de lui consacrer un chapitre social. Le problème des retraités actuels doit être traité. Il faut que soient clairement définis les objectifs à atteindre, et les paliers pour y parvenir. Je vous le demande avec insistance, c'est une question de justice.

Nous mesurons la difficulté, voire la frustration, qu'il y a à gérer constamment les urgences quand on se veut porteur d'un projet d'avenir pour l'agriculture française, quand tant d'orientations structurelles sont à réexaminer, mais l'un n'empêche pas forcément l'autre, et vous nous en apportez la preuve avec la préparation de la loi d'orientation.

Celle-ci devrait être l'occasion de définir ce que l'on attend de l'agriculture en France, de faire reconnaître ses multiples fonctions pour l'orienter de façon durable.

M. Alain Le Vern. Parce qu'on ne le savait pas ?

M. Daniel Soulage. Elle devrait servir, je l'espère, de référence pour la politique agricole en Europe.

Pour conclure, je tiens à vous dire combien nous apprécions, à l'UDF, les efforts que vous déployez pour dynamiser l'agriculture et lui donner la place qui lui revient dans notre société.

M. Jean Glavany. Cela ne transparait pas !

M. Daniel Soulage. Vos priorités sont les nôtres. Compte tenu du contexte de rigueur, votre budget est un bon budget. L'UDF le votera. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) On peut être d'accord sur l'ensemble et faire des remarques qui s'imposent, messieurs les socialistes !

M. Philippe Vasseur, *ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.* C'est ainsi qu'on fait progresser les choses !

Mme le président. La parole est à M. Rémy Auchédé.

M. Rémy Auchédé. Madame le président, monsieur le ministre, chers collègues, avant d'aborder plus particulièrement le budget, je voudrais, à l'occasion de ce débat, revenir sur quelques aspects plus généraux qui, naturellement, influencent l'évolution de notre agriculture.

Et tout d'abord, permettez-moi de dire quelques mots sur les problèmes de la jachère.

Aujourd'hui, trois ans après la réforme de la PAC, la jachère est encore à 5 %, au détriment de nos agriculteurs, au terme d'une âpre bataille, à laquelle vous avez pris part, monsieur le ministre, pour obtenir de Bruxelles une révision à la baisse.

Non seulement, cette politique apparaît comme aberrante au vu des besoins alimentaires, mais encore elle entraîne un certain nombre de conséquences comme l'excessive réduction des stocks communautaires, la tension sur les marchés, le renchérissement des cours. A quand donc la jachère zéro, puisque c'est la règle aux USA, au détriment de l'agriculture européenne et française ?

L'argument de la surproduction devient intolérable quand nous constatons que la sécurité alimentaire n'est plus assurée, tandis que persiste la faim dans le monde.

N'est-il pas temps de rendre à l'agriculture son rang de priorité dans le monde, comme le demandait le directeur de la FAO en dénonçant avec pertinence « le sens d'une politique tendue vers la conquête des marchés mondiaux », stratégie qui aboutit à la jachère, à la thèse de la surproduction, à la baisse des cours, pour faire place parfois à la production des USA.

C'est dans ce contexte d'ailleurs que d'aucuns travaillent au démantèlement de toute politique agricole commune. En somme, le GATT ne suffirait plus. Il faudrait aller plus loin par la mise en œuvre d'un libéralisme total qui aurait pour effet de balayer en fait la majorité des petits et moyens agriculteurs.

Pendant ce temps-là, aux Etats-Unis, le Farm Bill entre en vigueur. Les USA pratiquent le forcing pour récupérer les marchés libérés par une politique européenne volontairement chétive, allant jusqu'à vouloir suppléer l'Europe sur ses propres marchés, comme celui de la viande bovine.

Au lieu de résister, la Commission de Bruxelles reste intransigeante sur le principe de la jachère. Elle taxe les exportations de céréales, baisse les primes compensatoires aux céréales en présentant cela comme un acte de solidarité aux éleveurs, alors qu'il reste de l'argent sur le FEOGA.

Sans doute faut-il adapter l'offre à la demande, mais quel est le prix à payer quand, par ailleurs, aucune mesure n'est prévue pour empêcher les importations et redresser la consommation ?

J'en terminerai sur ces considérations générales en réaffirmant l'urgente nécessité de mettre en œuvre un certain nombre de principes, notamment l'organisation des équilibres de marché pour répondre aux besoins sociaux, l'organisation des échanges en termes d'entraide et de coopération, la garantie pour les agriculteurs de tirer de leurs productions des revenus réellement rémunérateurs. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les choses ne vont pas dans ce sens actuellement, ni au plan mondial, ni au plan européen, ni non plus par conséquent dans notre pays.

Nos agriculteurs attendaient pour 1997 une dynamique financière. Ils constateront hélas ! au regard de ce budget à peu près l'inverse.

J'en prends un seul exemple. Compte tenu de la disparité des revenus par exploitation, une enveloppe importante de prêts bonifiés aurait été la bienvenue. Or c'est l'inverse qui est proposé sous prétexte que les taux d'intérêt ont baissé.

Pourtant, personne ne peut nier les efforts considérables qui sont réalisés pour les agriculteurs. Alors que les prix agricoles ne cessent de baisser, les agriculteurs pratiquent une maîtrise toujours plus fine de leurs coûts de production, tout comme la modernisation de leur outil de production, puisque l'investissement en matériel agricole est en croissance depuis 1994.

Je reviendrai sur quelques autres aspects de budget mais – faut-il le rappeler ? – l'année 1996 aura été celle de profondes turbulences dans le monde de l'agriculture.

On exige de plus en plus de produire pour répondre aux besoins et de vendre à un prix décent. Les céréaliers veulent la jachère zéro. Des producteurs de lait aux éleveurs, les inquiétudes montent alors que le manque à gagner dû à la crise de la vache folle se fait sentir d'autant plus que les aides ne sont pas à la hauteur des pertes subies.

Autre exemple, la destruction des veaux de vingt jours est considérée comme un dispositif aveugle aboutissant à la désorganisation du marché et non pas à la maîtrise de la production.

Tout cela va perturber les secteurs de la viande et du lait et risque de provoquer l'asphyxie d'une filière et, plus grave encore, la dépendance à l'égard de l'étranger.

Pourquoi n'avoir pas écouté les professionnels de la filière ?

Dans ce domaine autant que dans celui des fruits et légumes ou de la production viticole, c'est au fond le problème des besoins réels des consommateurs qui n'est jamais pris en compte, au nom d'une certaine conception du libéralisme.

C'est dans ce contexte, alors que la Commission de Bruxelles réduit pour sa part le budget communautaire, que votre budget apparaît lui-même comme en demi-teinte. Il perd un petit 0,8 % sur une enveloppe globale d'un peu plus de 35 milliards.

Qu'en est-il par exemple de votre volonté de favoriser l'installation des jeunes ? Ce budget, quand on y regarde de près, ne vous en donne pas les moyens.

Certes, les crédits pour les stages à l'installation sont revalorisés mais il n'y a pas que cela pour favoriser l'installation des jeunes. Faut-il rappeler qu'un agriculteur sur deux s'installe sans aide dans notre pays ? Or il y a une diminution des crédits de bonification, la baisse ou le maintien tout juste de l'aide à la modernisation, à la rationalisation de l'outil de production, de l'aide à la formation pour la maîtrise des outils de gestion et d'informatique.

Les aides aux opérations groupées d'aménagement foncier sont en chute libre alors que c'est un dispositif qui pourrait être considéré comme une pièce maîtresse d'une politique d'installation.

Les actions de formation et actions éducatives sont en négatif dans votre budget.

Les aides au démarrage pour la constitution de groupes sont supprimées, ce qui va aussi à l'encontre de vos propres objectifs sur l'installation des jeunes, tant il est vrai que les CUMA et les GAEC sont une chance pour eux.

En fait, assurer la pérennité de notre agriculture et le devenir de ceux qui sont déjà installés ne se traduit pas en moyens financiers dans ce budget.

Qu'en est-il de l'aménagement rural quand sont diminués de 57 % les crédits alloués aux mesures agro-environnementales tandis que disparaissent quasiment, en dépit d'un tour de passe-passe au détriment du budget des prestations sociales, les crédits du fonds de gestion rurale ?

Le pire, cependant, c'est cette mesure qui repousse l'âge de la préretraite...

M. Jean Glavany. Très juste !

M. Rémy Auchedé. ...et le fait passer à cinquante-sept ans, brisant des engagements qu'on pouvait considérer comme quasi contractuels mais s'inscrivant aussi comme une autre mesure ne pouvant pas permettre l'installation des jeunes dans notre pays.

Quant aux retraités, certes, il faut reconnaître qu'il y a un début de revalorisation des retraites agricoles, mais le pas est tout petit, trop faible au regard des retards accumulés. C'est pourquoi nous espérons qu'il sera suivi d'autres mesures permettant d'aller vers une retraite agricole décente, autour de 75 % d'un SMIC.

Enfin, il faut bien constater que votre budget n'apporte quasiment rien pour remédier aux effets de la crise de la vache folle.

Pourtant, l'idée de collaborations nouvelles a été évoquée, non seulement au sein de la mission d'information de notre assemblée, mais ailleurs aussi : par exemple une collaboration entre votre ministère, celui de la santé et celui de l'environnement pour une politique de prospective, de gestion des risques et de recherche.

Certes, il y a la création de quarante-cinq postes pour des contrôles vétérinaires de sécurité et d'hygiène, mais tout cela semble bien insuffisant. La recherche dans l'enseignement agricole supérieur voit ses crédits de paiement et ses autorisations de programme chuter respectivement de 10,9 % et 8,8 %, ce qui sera difficilement compensé par la petite progression attribuée au CNEVA.

Cette absence est inquiétante du point de vue de la recherche publique et risque de compromettre la réforme des études vétérinaires.

Monsieur le ministre, quelle que soit votre détermination – et je sais qu'elle est forte –, votre projet de budget ne prolonge ni ne porte vos intentions. C'est pourquoi le groupe communiste votera contre.

Suspension et reprise de la séance

Mme le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à onze heures cinq, est reprise à onze heures dix, sous la présidence de M. Loïc Bouvard.)

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Alain Le Vern.

M. Alain Le Vern. Monsieur le ministre, il ne vous aura pas échappé que, depuis ce matin, les collègues de ce qu'il est convenu d'appeler votre majorité vous adressaient beaucoup de compliments, mais que c'était pour mieux critiquer votre budget et en dire beaucoup de mal !

L'agriculture et le monde rural ne sont pas, pour ce Gouvernement, hélas, des priorités. La réduction forte du budget de l'aménagement du territoire – moins 27 % en deux ans –, la suppression du Fonds de gestion de l'espace rural, présenté par votre prédécesseur comme le « fondement d'une nouvelle politique agricole et rurale », sont la preuve de vos atermoiements. En réalité, vous ne savez quelle politique mener. Comment expliquer autrement qu'après une loi de modernisation, un débat d'orientation, un débat sur l'installation des jeunes présentés à chaque fois par votre majorité – comme la solution, la réponse d'avenir –, et tout cela en deux ans, vous éprouviez à nouveau le besoin de nous proposer une loi d'orientation en 1997.

La patience de la profession et du monde rural a été grande ! Mais ne pariez pas sur sa mansuétude au moment où les restructurations et les crises modifient en profondeur nos campagnes à l'inverse des promesses faites !

Le Fonds de gestion de l'espace rural – créé à grand renfort de publicité voici deux ans, doté de 500 millions, ramené à 350, promis à 1 milliard, pour disparaître après avoir été ponctionné de moitié pour financer l'équarrissage – est l'exemple type d'une pratique de promesses abandonnées.

M. Louis Le Pensec. C'est vrai !

M. Alain Le Vern. Vous dites, monsieur le ministre, être tenu par les arbitrages gouvernementaux. Mais là où le budget de l'agriculture représentait 2,5 % du budget de l'Etat, il pèsera 1,7 % en 1997, ayant perdu ainsi le cinquième de ses crédits en quatre ans. L'agriculture n'est donc pas une priorité pour ce gouvernement.

Pour justifier cette évolution, vous vous abritez derrière les reversements de l'Union européenne, dont je rappelle qu'ils sont le fruit de la PAC, contre laquelle vous étiez en 1992, au point de déposer et de voter à l'époque une motion de censure !

Quant au montant de ces reversements en comparaison de la contribution de la France au budget européen, il prouve la justesse de nos analyses, car je vous rappelle que ces crédits ne sont pas préaffectés et qu'ils proviennent de choix politiques communautaires, que vous soutenez quand cela vous arrange. En réalité, les retours du budget européen vers la France sont, au total, inférieurs à notre participation. Nous sommes contributeurs nets.

Pour ce qui concerne ce budget, plusieurs questions vous seront posées par mes collègues, notamment sur la diminution de la prime d'orientation agricole,...

M. Jean Glavany. C'est catastrophique !

M. Alain Le Vern. ... sur les mesures agri-environnementales, l'élevage, l'aménagement rural et la politique de la pêche.

La politique d'installation des jeunes, dont nous considérons qu'elle constitue une priorité, n'atteint pas ses objectifs. Les terres libérées vont très majoritairement

– pour environ 60 % – à l'agrandissement des exploitations. Nous assistons, à travers les transmissions d'exploitations, à une chasse effrénée et inégale aux primes et aux quotas, dans laquelle les jeunes sont impuissants face aux détenteurs de capitaux. Il est clair aujourd'hui qu'on ne peut concevoir et mettre en œuvre une politique d'installation sans maîtriser l'attribution des droits à produire et sans plafonner les primes.

Cela est tellement vrai que les membres des commissions départementales des structures, les chambres d'agriculture, saisissent les parlementaires afin qu'ils interviennent pour modifier la loi – déjà –, et dans le sens de ce que nous proposons voici deux ans, afin de faire respecter les décisions et de mettre un terme aux dérives.

En même temps, vous reculez l'âge de la préretraite en repoussant à cinquante-sept ans la possibilité d'y accéder et en réduisant de 15 % la dotation budgétaire. Cette mesure va sanctionner ceux qui avaient engagé les formalités et pris les dispositions pour leur départ. Nous le refusons, car c'est aussi pénaliser l'installation des jeunes.

M. Jean Glavany. Exactement !

M. Louis Le Pensec. C'est inacceptable !

M. Alain Le Vern. Installation des jeunes et formation : voilà les deux clés du futur. Vous annoncez la création de 70 emplois d'enseignants en 1997. Or le déficit en postes, depuis 1992, s'est accru de 400 selon les ratios en vigueur, et cela compte tenu de l'augmentation des effectifs. Vous êtes même, monsieur le ministre, dans l'incapacité d'appliquer le « protocole Perben » sur la résorption de la précarité dans la fonction publique puisque 1 176 agents contractuels enseignent sur des postes et 733 sur des crédits « région ».

Quant aux emplois ATOS, 57 sont supprimés en 1997, et vous avez recours à 4 000 contrats emploi-solidarité pour pallier les insuffisances. Aussi les emplois créés, compte tenu de la hausse des effectifs – 2 774 élèves – et des déficits, sont-ils insuffisants au moment où vous refusez des élèves dans l'enseignement public.

Pour l'enseignement agricole, ce budget est le pire de la décennie. Cele ne peut être contesté.

Autre sujet lancinant : la sécurité alimentaire et la crise de la vache folle. Depuis huit mois, les consommateurs doutent et la filière bovine connaît une crise, qui s'ajoute à une évolution structurelle due à l'augmentation de la production et à la diminution de la consommation. Lorsque les prix à la production s'effondrent, les prix à la consommation se maintiennent à un trop haut niveau.

Aux consommateurs qui réclament une information sur l'origine des viandes – mention du naisseur, de l'éleveur, de l'âge, de la race –, c'est-à-dire une véritable traçabilité, on promet de vagues dispositions, qui tardent, ce qui réduit la confiance et la reprise de la consommation.

Vous diminuez de 6,2 % les crédits destinés aux offices qui ont pour vocation, notamment, d'organiser les différentes filières – filière bovine, fruits et légumes notamment – et en urgence !

J'ajoute que votre projet de loi sur le contrôle alimentaire proposant de regrouper sous l'autorité de l'agriculture les moyens de contrôle de la même agriculture pose une réelle question.

L'organisation que vous projetez ressemble trop à ce qui existe en Grande-Bretagne pour que nous n'attirions pas votre attention sur des réformes dangereuses et à contre-courant, motivées par une idéologie ultralibérale.

La préoccupation environnementale a engagé les agriculteurs dans un programme ambitieux de maîtrise des pollutions d'origine agricole. Vous stoppez cet élan en allongeant d'un an la durée du plan et en refusant d'abonder l'enveloppe. Ces crédits induiraient aussi du travail pour les entreprises du monde rural et des investissements indispensables pour l'élevage. Là encore, ce choix pénalise l'avenir.

La non-augmentation de la dotation pour la prime à l'herbe et la diminution de l'indemnité spéciale montagne, éléments indispensables pour « tenir le territoire » et pour répondre à la nécessaire extensification – relèvent également d'options que nous contestons.

En réalité vous avez fait le choix de l'ultralibéralisme pour notre agriculture.

M. Jean Glavany. Hélas oui !

M. Alain Le Vern. On trouve, en effet, des réductions de crédits au détriment de l'agriculture moyenne et familiale et de l'agriculture groupée. En effet, vous supprimez les crédits d'aide au démarrage des CUMA et des GAEC, ce qui encourageait une structuration coopérative de l'agriculture et favorisait l'installation.

Au contraire, on trouve à l'article 72 du projet de loi de finances une déduction supplémentaire d'impôts pour investissements qui profitera aux plus hauts revenus. Cette mesure coûtera 130 millions de francs à l'Etat au moment où les coupes sombres se multiplient dans votre budget : primes non plafonnées – je rappelle que 4 500 exploitations perçoivent plus de 734 000 francs de primes ou que 8 % des céréaliers ont touché 46 % des aides en 1995,...

M. Jean Glavany. Voilà des vérités bonnes à dire !

M. Alain Le Vern. ... plusieurs millions de francs pour certains –, déductions fiscales nombreuses sur ces mêmes revenus, qui, du même coup, cotisent moins. Voilà qui est révélateur de choix en faveur d'« une » agriculture !

M. Jean Glavany. C'est bien de le dire, monsieur Le Vern !

M. Alain Le Vern. Monsieur le ministre, votre budget accentuera les inégalités, hypothéquera l'avenir et fera l'impasse sur des questions urgentes. Hors BAPSA, votre budget diminue de 4 %. Si l'on considère la part qui concerne directement les activités et les produits agricoles, la baisse atteint 7 %. Pour les industries agro-alimentaires, elle est de 9 % et, pour l'espace rural et la forêt, elle est de 8 %.

Ce budget est véritablement inquiétant.

M. Jean Glavany. Très inquiétant !

M. Alain Le Vern. Il constitue une faute et une erreur, que le monde agricole et rural ne peut accepter. Nous voterons contre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Glavany. Voilà un député qui défend les intérêts des exploitants agricoles !

M. Jean Auclair. On vous a vus à l'œuvre ! Plus nuls, il faut le faire !

M. le président. Je remercie M. Le Vern d'avoir respecté son temps de parole.

La parole est à M. Christian Jacob.

M. Christian Jacob. Monsieur le ministre, le groupe du RPR soutient totalement votre action, tant sur le plan communautaire que sur le plan national.

Vous avez su, dans le cadre de choix difficiles, sauver l'essentiel, notamment faire porter la priorité sur la politique d'installation. Nous aurons l'occasion d'y revenir en fêtant dans quelques jours le premier anniversaire de la charte sur l'installation.

Je tiens à rappeler que, dans un domaine aussi sensible que celui des retraites, l'année 1997 va voir la mise en place du premier volet des mesures d'amélioration des retraites agricoles, avec une augmentation programmée sur trois ans. Cette augmentation reste peut-être insuffisante, mais c'était une impérieuse nécessité. Dès 1997, les retraites agricoles seront plus élevées, et elles passeront en trois ans de 29 000 à 37 000 francs. J'ajoute que cette mesure est très importante, puisqu'elle touche plus de 500 000 personnes : retraités ou anciens aides familiaux.

Je tiens également à souligner la montée en puissance de la revalorisation forfaitaire accordée aux veuves et aux veufs. De 2 000 francs en 1995, elle passera à 6 000 francs en 1997.

J'observe aussi que la mise en place de la DPI – dotation de première installation – augure d'une approche moderne de la fiscalité d'entreprise et aura des effets dès 1997. Nous aurons aussi l'occasion d'en reparler.

Avant de revenir sur les trois points qui, selon moi, doivent être modifiés, je voudrais m'attarder quelques minutes sur différents sujets qui ont déjà été évoqués par les orateurs précédents.

D'abord, l'enseignement agricole. Il est nécessaire qu'il garde sa spécificité, et vous vous y êtes engagé. C'est un outil essentiel pour notre agriculture. Si on le compare à tous les autres types d'enseignement, on constate qu'il permet le meilleur taux de placement. Il se caractérise aussi par une grande participation des professionnels, M. Fauroux l'avait d'ailleurs noté dans son rapport.

M. Jean Glavany. Au fait, qu'est-il devenu, ce rapport ?

M. Christian Jacob. Enfin, l'enseignement agricole offre une qualité d'accueil et des conditions d'enseignement qui sont excellentes. Par conséquent, c'est une bonne chose que de conserver à l'enseignement agricole sa spécificité.

Ensuite, les DDA. Elles jouent un rôle essentiel. Elles sont pour vous, monsieur le ministre, pour nous et pour les agriculteurs un relais et un outil indispensables au bon fonctionnement de l'agriculture, notamment par leur capacité de réaction en période de crise – on a pu le voir à propos de la crise de l'ESB.

M. François Sauvadet. Très bien !

M. Christian Jacob. Elles jouent en quelque sorte le rôle de veilleurs. C'est aussi grâce aux DDA que les primes compensatoires ont été payées dans les meilleurs délais.

S'agissant des compensations céréalières, je ne veux pas rouvrir le débat, mais je tiens à rappeler, une fois de plus, que si un pays a tout à perdre dans cette affaire, c'est bien la France. C'est un sujet où la démagogie peut trouver largement sa place. Du reste, il n'est pas possible de comparer des secteurs où la production est strictement encadrée et limitée, comme c'est le cas pour les céréales ou le lait, avec des productions qui ne subissent pas les mêmes contraintes. La France n'aurait rien à gagner d'une division du budget européen de l'agriculture par le nombre d'agriculteurs européens !

De plus, il faut veiller à ne pas baisser la garde au moment où les Américains viennent de renforcer de 5 milliards de dollars sur cinq ans leur programmes d'ex-

portation. Si nous baissons la garde avant les négociations internationales de l'OMC, ce sera catastrophique pour l'agriculture européenne et pour l'agriculture française.

En ce qui concerne le budget proprement dit, il a fallu opérer des choix difficiles. Mais l'agriculture doit, comme les autres secteurs, participer à la politique de redressement de la France conduite par le Gouvernement et que nous soutenons totalement. Elle doit, elle aussi, apporter sa contribution au redressement du pays.

M. Arsène Lux. Très bien !

M. Christian Jacob. Peut-être convient-il, dans ce cadre, de jeter un regard sur certains fonds de réserve qui ne seraient pas directement opérationnels, de voir s'il ne serait pas possible de récupérer une partie des budgets de certains établissements publics pour les affecter à d'autres actions.

J'en viens aux trois points qui, selon moi, doivent être revus.

S'agissant des préretraites, d'abord, il ne paraît pas envisageable, comme l'ont dit mes prédécesseurs à cette tribune, de mettre fin au processus de préretraite au 1^{er} janvier 1997. Il faut au moins prendre en compte toutes les DPRO, c'est-à-dire toutes les demandes préalables déposées au moins six mois avant la date de cessation, sinon un certain nombre d'agriculteurs qui ont déjà engagé des frais – qu'il s'agisse de renouvellements de baux ou de frais d'enregistrement – se retrouveraient en situation très difficile. Si ce processus était stoppé, ce sont, selon mes informations, quelque 1 000 installations qui seraient compromises.

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, je vous demande de revenir sur cette proposition et de voir ensemble comment nous pouvons respecter nos engagements, c'est-à-dire maintenir le processus de préretraite jusqu'au 15 octobre 1997. Et si on ne peut pas le faire dans tous les domaines, au moins maintenons ce dispositif pour les agriculteurs âgés de cinquante-cinq ans.

En ce qui concerne le FGER, le fonds de gestion de l'espace rural – c'est le deuxième point que je veux examiner – la solution idéale consisterait à lui affecter une ressource permanente. Le CNJA avait en son temps proposé de la trouver dans une taxe sur le changement de destination des sols. A mon avis, ce serait la meilleure des mesures à prendre, même si sa mise en place présenterait peut-être des difficultés et se heurterait à quelques blocages. Ne pourrait-on pas envisager un redéploiement de la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles pour alimenter ce fonds ?

En attendant cette ressource pérenne, nous devons corriger le tir. Je me suis livré à un petit calcul. Sur 388 millions de francs de dotations initiales, 58 millions ont été gelés ; il reste 330 millions, auxquels s'ajoutent 284 millions de report de crédits, soit un total de 614 millions, dont 493 millions ont été engagés. Il reste donc 121 millions qui ont certes été affectés mais qui n'ont pas été utilisés. Ne pourrait-on pas s'en servir afin d'abonder du même montant la ligne 97 sur le fonds de gestion de l'espace rural ?

M. Alain Le Vern. C'est du bricolage !

M. Christian Jacob. Nous n'avons pas de leçon à recevoir de votre part. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Si ce fonds a été mis en place, ce n'est pas grâce à vous !

M. Alain Le Vern. Ce budget est mauvais !

M. Christian Jacob. D'ailleurs, vous êtes incapables d'avoir une quelconque politique rurale.

J'en viens au troisième point qui est relatif au programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole, le PMPOA. J'ai éprouvé quelques difficultés à analyser la ligne 61-40 dans la mesure où elle concerne à la fois la mise aux normes des bâtiments d'élevage et la modernisation des bâtiments de montagne. Il est très difficile de savoir ce qui va à l'un et ce qui va à l'autre.

Mon incompréhension porte également sur les lignes concernant les autorisations de programme et les crédits de paiement. Pour 1996, ces deux lignes étaient à peu près équivalentes puisqu'elles étaient dotées respectivement de 215 millions et de 211 millions. En revanche, pour 1997, la différence est importante,...

M. Alain Le Vern. Eh oui !

M. Christian Jacob. ... puisque les autorisations de programme seront dotées de 210 millions et les crédits de paiement de seulement de 127 millions. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous fournir quelques explications à ce sujet ?

Cela dit, je considère que l'Etat doit respecter l'engagement qu'il avait pris vis-à-vis des agriculteurs, et donc doter le PMPOA des crédits nécessaires.

Par ailleurs, le critère du nombre d'UGB est-il le meilleur pour obliger à la mise aux normes des bâtiments d'élevage ? Ne faut-il pas plutôt choisir un autre critère tenant compte de la densité des élevages en fonction du caractère sensible de la région concernée ? (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe pour l'Union de la démocratie française et du Centre.)

Pour conclure, je dirai, monsieur le ministre, que vous pouvez compter sur le soutien total et sans faille du groupe du RPR. Le débat qui s'instaure aujourd'hui entre le Gouvernement et la majorité est constructif. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Je sais que nos collègues de l'opposition ont du mal à comprendre ce terme.

Nous ferons un certain nombre de propositions, et nous savons que nous pouvons compter sur votre écoute et votre attention, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. François Sauvadet.

M. Alain Le Vern. Vous êtes comme les grognards de Napoléon : vous râlez mais vous continuez d'avancer !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Cela a tout de même permis de gagner quelques batailles !

Mme Evelyne Guilhem. Vous, messieurs les socialistes, vous reculez.

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues. M. Sauvadet a la parole.

M. François Sauvadet. Je vous remercie, monsieur le président, d'avoir souligné que je suis le seul à avoir la parole.

Je tiens tout d'abord à vous féliciter, monsieur le ministre, au nom du groupe de l'UDF, de l'état d'esprit avec lequel vous abordez la discussion du budget de l'agriculture.

Depuis que vous êtes à la tête de ce ministère, vous avez fait le choix d'un dialogue constructif et permanent avec les parlementaires. Vous l'avez prouvé durant la pé-

riode difficile que nous avons traversée dans le secteur de l'élevage mais également lors des travaux en commission pour préparer ce budget. Nous sommes extrêmement sensibles à cette attitude dynamique.

Avec ce budget, c'est vrai, vous vous livrez à un exercice difficile. Comme l'ont rappelé certains de mes collègues, il s'inscrit dans le cadre de la maîtrise des dépenses publiques, maîtrise à laquelle nous sommes attachés, car c'est l'intérêt du pays. Et, dans ce cadre, votre budget, monsieur le ministre, montre bien que le Gouvernement considère que l'agriculture est une priorité pour notre pays.

Dans cet esprit, vous avez été appelé à faire des choix courageux. L'UDF - Daniel Soulage l'a rappelé tout à l'heure - s'associe aux grands objectifs que vous avez fixés lors du débat d'orientation budgétaire.

D'abord, l'installation des jeunes. Nous savons tous ici qu'il s'agit d'un enjeu majeur pour l'avenir de notre pays, de son agriculture, ainsi que de son espace rural. Cela étant, il faudra veiller aussi à renforcer les exploitations existantes.

Ensuite, l'enseignement et la formation. Chacun s'accorde à reconnaître que c'est une nécessité.

Puis, une politique sociale agricole volontaire. C'est un devoir de solidarité. Je voudrais rappeler que c'est la majorité actuelle qui a engagé un processus de revalorisation des retraites agricoles, notamment en direction des veuves. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Alain Le Vern. C'est faux !

M. Charles Josselin. Nous ne vous avons pas attendu !

M. Jean Glavany. Vous avez voté contre la loi de 1989 !

M. le président. Je vous en prie, calmez-vous, laissez parler l'orateur.

Poursuivez, monsieur Sauvadet.

M. François Sauvadet. Mes chers collègues socialistes, si vous m'écoutez, vous en tirerez beaucoup de profit.

Je tenais à rappeler que nous avons tenu un engagement pris dans le cadre de la loi de modernisation agricole.

En ce qui concerne le BAPSA, nous soutiendrons la proposition du rapporteur spécial de procéder à un ajustement de 260 millions de francs. Cela devrait permettre de conduire des actions prioritaires.

Enfin, un autre objectif était de soutenir l'adaptation des filières. Ce soutien s'est révélé ô combien nécessaire lors de la crise bovine et de celle des fruits et légumes.

Au-delà de ces priorités que nous partageons, je souhaiterais aborder quatre points particuliers.

Premièrement, l'enseignement agricole.

L'augmentation des crédits de ce secteur constitue un signe fort dont le groupe de l'UDF se félicite. Nous avons besoin dans ce pays d'agriculteurs bien formés. La création de 87 postes en 1997 et, au-delà, l'effort financier de 2,3 % sont des points positifs. Mais ils sont à rapprocher de la croissance des effectifs qui, elle, sera de l'ordre de 5,7 %. Nous souhaitons donc, et je sais que vous partagez ce vœu, que cet effort en direction de la formation soit poursuivi et amplifié. Compte tenu de la croissance des effectifs, nous n'échapperons pas à une réflexion de fond sur l'enseignement agricole, sur sa place et sa vocation.

A cet égard, permettez-moi de citer trois chiffres : moins d'un quart des élèves de l'enseignement agricole viennent du monde agricole ; seulement 20 % des jeunes formés se dirigent vers la production agricole ; la croissance des effectifs est de 5,7 %. Nous sommes donc là face à des enjeux budgétaires majeurs pour le ministère. Je rappelle que, sur les 32 000 fonctionnaires du ministère de l'agriculture, presque 50 % relèvent de l'enseignement agricole. Nous sommes aussi face à des enjeux éducatifs pour le monde rural et à des enjeux professionnels pour l'avenir de notre agriculture.

Nul n'est besoin de rappeler – d'autres que moi l'ont fait à cette tribune – la qualité de ce type d'enseignement. Il faut donc le maintenir. Je me réjouis d'ailleurs du rattrapage qui a été opéré en direction de l'enseignement privé et que vous avez poursuivi. Je rappellerai simplement que l'enseignement agricole prône depuis longtemps les vertus de l'alternance, que nous redécouvrons aujourd'hui dans d'autres secteurs. La prochaine loi d'orientation devrait être l'occasion – en tout cas, nous le souhaitons – de redéfinir clairement cette vocation de l'enseignement agricole.

Le deuxième point que je souhaite aborder, concerne la mise aux normes des bâtiments d'élevage et les difficultés de financement en la matière. Il vient d'être traité par Christian Jacob.

Il est fondamental que nous puissions faire face aux exigences environnementales et aux attentes des agriculteurs, qui ont déjà consenti de nombreux efforts en la matière. L'action de l'Etat dans ce domaine doit être à la fois responsable et lucide. Pour faire face, dans un premier temps, aux besoins urgents liés à l'installation, à la modernisation et aux attentes des agriculteurs, nous demandons instamment un complément de financement pour les mises aux normes. Le chiffre de 150 millions a été évoqué ; je pense qu'une telle somme permettrait de faire face aux besoins immédiats.

Pour ce qui est de l'avenir, les besoins de financement, qui sont estimés à 16 milliards – mais le chiffre devra être précisé –, posent directement la question de l'application du PMPOA, mes collègues l'ont rappelé. La question est telle, monsieur le ministre, qu'elle implique de revoir fondamentalement les modalités d'application du dispositif en privilégiant une approche par zone prioritaire.

M. Jean Auclair. Très bien !

M. François Sauvadet. Je le dis très clairement, il nous faut sortir de la logique actuelle d'une mise aux normes par effectif décroissant par nombre d'UGB, indépendante des problèmes de pollution, pour entrer dans une nouvelle logique qui réponde à la fois aux contraintes financières et environnementales. Il faut la remplacer par une mise aux normes par bassins sensibles, comme le dicte le bon sens, ou par régions prioritaires, pour lesquels la lutte contre les pollutions fait partie d'un objectif global.

Nous souhaitons donc réexaminer cette question avec vous, monsieur le ministre, pour que les jeunes qui s'installent et ceux qui se modernisent puissent être aidés en priorité afin d'être en mesure d'affronter la compétition internationale.

S'agissant des bâtiments de montagne, les crédits diminuent. Il faudrait revenir à une politique spécifique de montagne, comme le Gouvernement s'y est engagé.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, doit être l'occasion d'une véritable opération vérité, d'une opération lucidité pour la mise aux normes. Il s'agit d'un for-

midable enjeu environnemental, économique et social. Dans cet esprit, l'UDF soutient la proposition du rapporteur spécial, qui demande l'établissement d'un rapport afin de mieux évaluer les besoins, notamment financiers.

Troisième sujet : le fonds de gestion de l'espace rural.

Ce fonds n'est pas financé pour 1997, ce que nous regrettons. Nous vous l'avons déjà dit. Nous le regrettons d'autant plus que la création de ce fonds, qui a été décidée dans le cadre de la loi d'aménagement et de développement du territoire, témoignait symboliquement du rapport étroit qui associe agriculture et aménagement du territoire, du lien naturel qui existe entre une dimension économique et une gestion de l'espace. Ce lien doit être maintenu. Le souhait de l'UDF est que ce fonds soit abondé d'au moins 100 millions de francs. Ce serait une manière symbolique et forte de montrer notre engagement en faveur de la gestion de l'espace rural. Il faudra aussi réfléchir à recentrer les interventions de ce fonds de l'espace rural, notamment en direction de la réhabilitation des espaces ruraux en déprise,...

M. Jean Auclair. Très bien !

M. François Sauvadet. ... et à faire en sorte que ses actions soient plus structurantes, en y associant les agriculteurs.

Quatrième point : la forêt. On en parle peu et on devrait en parler davantage.

Vous me permettez, monsieur le ministre, de regretter que la forêt ait disparu de l'intitulé de votre ministère. Je me réjouis cependant qu'elle continue de figurer dans la dénomination des directions départementales de l'agriculture et de la forêt et des directions régionales de l'agriculture et de la forêt.

M. Louis Le Pensec. Nous avons déjà eu du mal à accrocher la pêche !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Les pêcheurs ne s'en plaignent pas !

M. François Sauvadet. Je sais, monsieur le ministre, que vous connaissez bien le rôle fondamental de notre forêt. Elle représente plus de 550 000 emplois, 100 000 entreprises de toutes tailles, implantées pour la plupart en milieu rural. En termes d'emplois, c'est extrêmement important, de la plantation jusqu'à la fabrication, sans parler du rôle environnemental de la forêt.

C'est une des premières fois que nous avons plutôt un bon budget de la forêt, et je crois que l'ensemble des professionnels s'en réjouissent. Cela est dû pour une large part aux 170 millions de francs supplémentaires au titre de la compensation accordée par l'Etat à l'ONF, ce qui traduit le rôle majeur joué par l'office dans la politique d'aménagement forestier.

Mais il faudra bien que le Gouvernement s'engage à ramener la taxe de sciage de 1,3 % à 1 %, sans diminution des concours du fonds forestier national, auquel nous sommes très attachés. Je m'associe aux demandes plusieurs fois exprimées à ce sujet, notamment par Pierre Micaux, président du groupe bois et forêt de l'Assemblée. Je regrette également la diminution des aides en faveur des forêts privées et je souhaiterais une politique plus volontariste concernant le boisement.

Je ferai deux brèves observations complémentaires.

Le groupe UDF souhaite, mon collègue Soulage l'a dit, que l'âge d'accès à la préretraite soit maintenu à cinquante-cinq ans. D'abord pour une raison de bon sens : les dossiers sont en cours et, en matière de cession ou de

reprise, les choses ne se font pas rapidement. Ensuite, parce qu'on ne peut pas remettre en cause le principe alors même que l'installation des jeunes est affichée comme une priorité.

Le groupe UDF soutiendra donc avec force l'amendement de suppression de l'article 83 et nous espérons trouver en vous un interlocuteur attentif.

J'en viens à la crise de la viande bovine. Je rappelle le poids des offices dans l'organisation des filières et la nécessité de réorganiser la filière viande. Nous avons affiné la traçabilité mais un certain nombre d'entre nous, auraient préféré qu'on en reste au système du tatouage, qui nous paraît garantir une meilleure fiabilité.

M. René Beaumont. Très bien !

M. François Sauvadet. En ce qui concerne l'important problème de l'équarrissage, qui touche également à la santé publique, nous aimerions connaître les moyens de financement que vous prévoyez, étant entendu que nous ne souhaitons pas, dans la situation actuelle, voir les éleveurs en assumer la charge.

Soyez assuré que, lors des prochaines étapes des négociations européennes, notamment lorsqu'il s'agira de venir en aide à nos éleveurs de brouillards, votre politique de fermeté recevra notre soutien.

Je veux enfin saluer votre ténacité, votre détermination ainsi que l'imagination avec laquelle vous abordez les problèmes agricoles. Je souligne une fois encore le rôle des DDAF et je leur adresse un grand merci. On critique parfois l'administration mais, dans le cas présent, elle a bien travaillé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Frédéric de Saint-Sernin.

M. Frédéric de Saint-Sernin. Monsieur le ministre, j'interviendrai sur deux points particuliers de votre budget : les mesures agri-environnementales et les retraites agricoles.

Le projet de budget pour l'agriculture prévoit une diminution des crédits affectés aux mesures agri-environnementales, ce dont je prends acte. Toutefois, devant l'importance du travail déjà accompli pour la mise en œuvre des programmes, je me permets de vous exposer une solution qui me semble opportune si l'on ne veut pas perdre le bénéfice de mesures dynamiques en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement.

Votre ministère pourrait accepter un nouveau cahier des charges pour les programmes agri-environnementaux déjà déposés, et un redéploiement budgétaire entre les diverses actions agri-environnementales entreprises dans un même département.

M. Jean Glavany. C'est une proposition de l'Élysée au ministre !

M. Frédéric de Saint-Sernin. En effet, il apparaît que, sur le terrain, les actions déployées ne rencontrent pas toutes le succès attendu.

Ainsi, la lutte contre la déprise, par un encouragement des agriculteurs à reprendre et à entretenir, dans les milieux les plus intéressants, les parcelles de prairies marginales et les plus exposées à la déprise, a bien fonctionné. En revanche, l'opération de diminution du cheptel bovin et ovin par agrandissement de l'exploitation a rencontré un succès moindre dans plusieurs départements, dont le mien. Il s'agissait de lutter contre la déprise agricole en encourageant l'extensification par reprise des surfaces fourragères.

A budget constant, il me semble intéressant de permettre un redéploiement budgétaire des fonds affectés aux opérations les moins porteuses vers celles qui ont rencontré un succès certain.

Il serait également judicieux de modifier le cahier des charges – et de permettre l'utilisation de produits débroussaillants pour l'élimination des ronces, en respectant toutefois des règles de stricte utilisation. En effet, un certain assouplissement des règles, encadré, permettrait l'accès à cette technique d'un plus grand nombre d'agriculteurs, l'interdiction totale d'utiliser des herbicides étant jugée très contraignante par les exploitants eux-mêmes.

Sur un tout autre sujet, qu'ont déjà abordé mes collègues Jacob et Sauvadet, je voudrais à nouveau vous rappeler mon attachement à la cause des retraités agricoles. Je reviens donc à nouveau sur leurs difficiles conditions d'existence et je vous demande d'étudier au plus vite une amélioration du dispositif de revalorisation des retraites que notre majorité a mis en place en 1994 et en 1995, après des années de promesses non tenues.

M. Jean Glavany. De promesses non tenues, vous pouvez en parler !

M. Frédéric de Saint-Sernin. En effet, vous n'êtes pas sans connaître le désespoir des anciens du monde agricole, toujours confrontés à de trop faibles moyens de subsistance. Est-il besoin de rappeler qu'avec 1 300 francs par mois pour l'épouse et 2 200 francs pour le chef d'exploitation, le niveau de vie est au plus bas ? Comparativement, le prix d'un mois en maison de retraite est de 5 000 francs environ.

Face à ces situations critiques de pauvreté, je crois pouvoir dire que beaucoup n'ont plus rien à perdre, et nous devons nous attendre à des manifestations d'envergure.

En effet, les mesures que nous avons déjà prises ne vont pas assez loin et instaurent des discriminations entre les nouveaux et les anciens retraités. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Glavany. Ah ! La fracture sociale !

M. Frédéric de Saint-Sernin. Ainsi, les nouveaux retraités se voient octroyer 1 010 points, ce qui les rapproche des 75 % du SMIC, référence de ma proposition de loi. Quant aux anciens retraités, ils seront plafonnés à 750 points, ce qui aura malheureusement très peu d'incidence sur le montant de leur retraite.

En outre, l'étalement sur trois ans, prévu jusqu'en 1999, est une façon un peu morbide d'anticiper sur la disparition d'un grand nombre d'entre eux, ce qui, vous le comprendrez aisément, est fort mal perçu.

Il me semble donc indispensable qu'une amélioration substantielle intervienne en 1997 ou, pour le moins, que le dispositif prévu sur trois ans soit accéléré avec un resserrement sur deux ans.

M. Alain Le Vern. Vous avez lu les sondages parus ce matin dans *Le Monde agricole* !

M. Frédéric de Saint-Sernin. Monsieur le ministre, je ne tiens pas à vous faire des propositions inconséquentes, car je connais parfaitement la situation budgétaire de la France et les sacrifices qui sont demandés à chacun pour parvenir à rétablir l'équilibre budgétaire, objectif encore lointain.

Mais je sais également qu'il est de plus en plus inadmissible, à l'égard des retraités agricoles, d'invoquer ces contraintes budgétaires alors que ceux-ci ont toujours travaillé et qu'ils vivent très difficilement au quotidien. Ils

sont en effet convaincus que nous pouvons faire plus, ou mieux peut-être, pour revoir notre politique de revalorisation des retraites. Je vous fais donc à nouveau part de leur cri de désespoir, que je ne souhaite pas voir se transformer en manifestation de colère et en action jusqu'au-boutiste.

Je vous remercie de bien vouloir étudier à nouveau cette question essentielle de l'avenir de nos retraites agricoles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Alain Le Vern. Cela ne vous va pas de lire les sondages !

M. François Sauvadet. Monsieur Le Vern, vous êtes incorrigible !

La parole est à M. Yves Van Haecke.

M. Yves Van Haecke. Monsieur le ministre, intervenant sur le budget annexe des prestations sociales agricoles au nom du groupe RPR, je dis d'emblée que vous avez tout lieu d'en être satisfait.

Une telle affirmation, à vrai dire, n'est pas si fréquente dans l'hémicycle et l'examen des BAPSA a, dans le passé, été parfois délicat. Il n'était question que de l'indigence des petites retraites, de l'aléa des différentes prestations et de leur évaluation. Sans oublier l'éternel débat, souvent confus techniquement, en tout cas très complexe, sur la parité et la fiabilité des chiffres. Enfin, la subvention d'équilibre qui était votée était loin d'être certaine.

En quelques années, des étapes décisives ont été franchies, de nombreux orateurs, en particulier Frédéric de Saint-Sernin l'ont rappelé, si bien que vous pouvez aujourd'hui goûter la satisfaction du travail accompli, et le Conseil supérieur des prestations sociales agricoles en a pris acte il y a peu de temps ; d'une part, la réforme des cotisations est achevée et, d'autre part, les petites retraites ont été revalorisées.

La réforme de l'assiette des cotisations a été poursuivie par plusieurs de vos prédécesseurs, et je tiens à rappeler que c'est François Guillaume qui, entre 1986 et 1988, a voulu cette réforme et en a pris l'initiative, ce qui fut courageux et fut même jugé téméraire. Cette réforme visait à une plus grande équité, une meilleure efficacité économique, une plus grande justice sociale. Elle a eu pour effet de faire disparaître des taxes sur les produits dont les conséquences sur la compétitivité de notre agriculture étaient fâcheuses.

Réforme à haut risque, compte tenu du transfert important qu'elle a produit et qui était prévu. Pour un tiers des cotisants, l'augmentation moyenne a été de l'ordre de 50 %, et un quart d'entre eux ont vu leurs cotisations croître de 100 % en moyenne.

L'effort était important et le pilotage a dû être très fin pour éviter les incidents.

Jean-Pierre Soisson en 1992 et Jean Puech se sont attelés à cette réforme. L'option a été offerte entre la base de l'année et la base de la moyenne triennale, incluant les déficits. La déduction pour investissements a été accrue, avec un effet de diminution de l'assiette fiscale et sociale. Les revenus du capital foncier sont déductibles de l'assiette.

Les calculs pour 1996 se sont révélés justes et ceux pour 1997 seront très probablement justes eux aussi.

La crise du secteur bovin exige un grand nombre d'interventions et entraîne un manque à gagner important pour le budget social du fait de la diminution des recettes

de cotisations, mais les autres agriculteurs ne paieront pas pour les éleveurs, et c'est justice. Le mécanisme du régime général s'applique.

Deuxième point essentiel : le rattrapage des retraites les plus faibles. C'est l'honneur de la majorité issue des élections de 1993 d'avoir repris à son compte cette revendication ancienne et jamais satisfaite car, semblait-il, impossible à satisfaire. Nous avons réparé une injustice flagrante.

En 1993, nous avons décidé de prendre en compte les périodes d'aide familiale dans la carrière de l'exploitant agricole. Pour les anciens, ces périodes représentent plusieurs années. Nous n'avons fait qu'appliquer les règles du régime général.

En 1994, concernant les conjoints veufs ou veuves, nous avons permis le cumul, sous condition de plafond, comme dans le régime général, des droits propres et de la pension de reversion. Trois cent vingt mille personnes ont été concernées par cette réforme qui entrera totalement en application en 1997 et dont le coût est de 2 milliards.

En outre, la conférence annuelle qui s'est tenue au début de l'année, a mis à parité 500 000 petits retraités sur un total de 2 millions de retraités. La réforme est étalée sur trois ans mais le coût total de ces mesures est de 3,1 milliards en année pleine. La contribution du fonds national de solidarité étant de 900 millions, 2,2 milliards de francs sont par conséquent à la charge du BAPSA, les cotisations professionnelles étant inchangées. Les résultats sont donc heureux.

En 1997, il y aura 270 000 retraités agricoles et pensionnés agricoles relevant du Fonds national de solidarité, contre 359 000 en 1996, ce qui montre l'effort qui a été consenti et que retracent les chiffres du BAPSA.

Le débat sur la parité a été, ou plutôt serait clos par le rapport Moreau, n'était l'incidence, cette année, du basculement de 1,3 point de cotisation maladie sur la CSG. Quelle en sera la traduction pour les exploitants agricoles ?

L'existence du BAPSA est favorable à l'agriculture et la subvention d'équilibre est à son niveau habituel, même si elle augmente par rapport à l'année dernière. La compensation démographique demeure juste et équitable car il y a 0,8 agriculteur en activité pour 1 retraité, contre 2,7 pour 1 dans le régime général, ce qui explique qu'une subvention d'équilibre soit toujours nécessaire.

J'ajoute que le nouveau régime de péréquation des cotisations permet à toutes les caisses de jouer leur rôle et d'améliorer leur gestion en les responsabilisant ; elles ont participé à l'expérimentation de la prestation sociale dépendance. J'insiste sur leur bonne volonté et sur leur efficacité pour gérer les régimes qui dépendent d'elles.

Le groupe RPR votera avec satisfaction le projet de BAPSA. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Madalle.

M. Alain Madalle. Monsieur le ministre, dans un contexte difficile, alors que la réduction des déficits et la maîtrise des dépenses publiques sont les priorités clairement affichées par le Gouvernement, vous avez su affirmer nettement vos objectifs et faire en sorte que les grandes orientations de votre ministère soient maintenues ; beaucoup, dans le monde agricole, vous en savent gré.

Les crédits sont en hausse dans certains domaines, en particulier pour la protection sociale et la solidarité. L'essentiel de l'augmentation est lié à la hausse de la subvention au BAPSA, avec, notamment, le relèvement des pensions de réversion et l'amélioration des retraites les plus modestes. En ce domaine, il faudra faire un peu plus afin que les exploitants retraités puissent atteindre, comme ils le réclament, les 75 % du SMIC. La loi d'orientation prévue pour 1997 nous permettra d'en reparler.

Sont également en hausse les crédits de l'enseignement et de la recherche, et c'est une bonne chose que l'accroissement des effectifs de l'enseignement agricole, qui a dépassé à la rentrée 1996 les prévisions, soit accompagné d'un effort substantiel.

La place de l'enseignement agricole s'affirme de plus en plus. Dans ma région, l'accroissement des effectifs a été de 6 %, avec une poussée vers le haut puisque le nombre de BTA et de BTS ne cesse de croître et que la qualité de l'enseignement agricole est partout reconnue.

Sont également en hausse les crédits pour la politique d'installation des jeunes. Après beaucoup d'orateurs, je dirai que c'est un bon choix.

A l'inverse, certains secteurs subissent un peu la rigueur et leurs crédits sont en baisse, notamment ceux affectés au fonds de gestion de l'espace rural. Je pense, comme beaucoup de mes collègues, que si l'on trouvait 100 millions de francs, la profession s'estimerait satisfaite.

Les crédits affectés aux mesures agri-environnementales sont également en diminution. Les professionnels et les élus locaux sont pourtant très attachés à ces mesures qui concernent des projets intéressants de protection et de valorisation du monde rural.

Les crédits des offices sont également en baisse : moins 200 millions de francs. Cette diminution est la traduction de l'étalement décidé par l'Etat des contrats de plan Etat-régions. L'essentiel des crédits des offices y sont effectivement contractualisés. Ils financent des investissements en faveur des filières et des exploitations dont le but est de contribuer à leur modernisation et à leur adaptation au contexte international. Ces retards vont pénaliser lourdement nos producteurs. Il faut trouver des solutions et, peut-être, prêter l'oreille aux suggestions de certains conseils régionaux qui proposent un préfinancement de la part de l'Etat.

Monsieur le ministre, je suis député de l'Aude, deuxième département producteur de vin, ce sont donc les problèmes liés au monde viticole que je voudrais évoquer. Tout d'abord, permettez-moi de vous lancer une invitation. Par deux fois, vous êtes allé vendanger dans le département voisin et ami de l'Hérault.

M. Marcel Roques. Il a eu raison !

M. Alain Madalle. C'est une excellente initiative. Mais les Audois sont jaloux et cela se mesure à la satisfaction des Héraultais. *(Sourires.)* C'est pourquoi je prends d'ores et déjà rang pour votre venue dans l'Aude à l'occasion des vendanges de 1997.

M. Alain Le Vern. Il faudra faire vite alors !

M. Alain Madalle. Les viticulteurs ont des motifs de satisfaction. Les mesures socio-structurelles, que vous avez poussé le dernier conseil des ministres européen à prendre, concernant les limitations de l'arrachage et l'octroi des droits de replantation les intéressent, de même que les mesures prises pour la campagne actuelle : distillation obligatoire, autorisation de plantation anticipée, pos-

sibilité de dépasser les quatre-vingt-dix hectolitres à l'hectare pour les non-vins. Mais ils ont quelques sujets d'inquiétude, d'abord – et c'est un paradoxe – parce que la récolte 1996 s'annonce abondante. On parle de 170 à 174 millions d'hectolitres pour l'Union européenne. Dès lors, ne serait-il pas nécessaire de lancer une distillation préventive à un prix supérieur à celui annoncé, qui permettrait de préparer la campagne ?

Ensuite, les crédits européens sont en baisse, vous le savez. L'Europe fait l'économie des lignes budgétaires de l'arrachage. Les crédits FEOGA sont en diminution et les critères d'attribution pénalisent les vins de table. Comme les crédits d'intervention des offices sont en baisse, la concomitance de ces décisions est pénalisante pour la filière.

L'attente de la profession est forte dans ce domaine comme dans celui d'une aide nationale maintenue pour la poursuite de la restauration du vignoble. La profession s'interroge sur les chances de voir enfin aboutir l'OCM et souhaiterait que la Commission européenne s'y penchât avec plus de détermination.

Enfin, monsieur le ministre, comment ne pas vous interroger encore et toujours sur certains aspects néfastes de la loi Evin ? Certes, des avancées ont été obtenues, possibilité d'affichage publicitaire, autorisation d'ouvrir des buvettes sur les stades...

M. François Sauvadet. Ah oui !

M. Alain Madalle. ...mais nombre d'interdictions demeurent, au plan du mécénat notamment, ce qui irrite nos producteurs et pénalise les associations.

Vous le savez mieux que moi, au Parlement européen des députés ont posé la question des publicités télévisuelles et du mécénat en souhaitant une législation européenne unique et plus permissive que celle appliquée en France. A l'heure de l'euro, voilà encore une bonne occasion de rappeler que l'Europe est une et que l'idée européenne avance dans tous les domaines.

En conclusion, vous l'avez constaté, monsieur le ministre, les motifs de satisfaction l'emportent sur les inquiétudes. Avec mes collègues du RPR, je vous fais pleinement confiance pour trouver les bonnes solutions aux problèmes posés et je vous apporte mon soutien total. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Philippe Martin.

M. Philippe Martin. L'actualité de ces derniers mois ne vous a guère épargné, monsieur le ministre. La crise dite de la vache folle a semé le trouble et même le désarroi, avec son train de mesures d'urgence à prendre et les positions parfois surprenantes de nos partenaires européens. Mais, à cette occasion, les agriculteurs ont pu mesurer vos qualités d'écoute et votre détermination à vouloir régler cette crise dans les meilleurs délais et conditions. Ce qui devait être fait a été fait.

Malgré ce contexte difficile, auquel il faut ajouter une conjoncture budgétaire de redressement et d'assainissement des finances publiques, ce budget est globalement satisfaisant et il a le mérite de répondre à certaines attentes du monde rural. La détermination du Gouvernement en faveur de ce secteur est claire puisque, alors que le budget global est en stabilisation, celui de l'agriculture est quasiment reconduit avec une baisse limitée à 0,8 %.

Déjà l'an dernier, plusieurs mesures importantes ont été prises telles que la charte d'installation des jeunes agriculteurs, qui est reconduite cette année, ou les actions

en faveur de la formation et de l'apprentissage. Mais beaucoup reste encore à faire. La loi d'orientation sur l'agriculture, qui sera bientôt soumise au Parlement, est très attendue par le monde rural. Les agriculteurs doivent pouvoir compter sur nous ; ils doivent pouvoir compter sur vous, monsieur le ministre. Nous ne devons pas les décevoir.

Ainsi donc l'un des principaux axes du budget que vous présentez est, cette année encore, l'installation des jeunes agriculteurs qui permettra, entre autres, de conserver l'espace rural. Vous insistez également, et nous nous en félicitons tous, sur le problème de l'hygiène et de la qualité alimentaires qui sont des éléments déterminants comme nous avons pu le voir suite à la crise de la vache folle que je viens d'évoquer.

Vous savez tout l'attachement que je porte au règlement de cette affaire puisque je suis moi-même membre de la mission d'information commune à l'Assemblée nationale et membre de la commission d'enquête au Parlement européen sur l'ESB. Je profite de cette occasion pour vous réaffirmer mon soutien le plus total pour la défense de nos intérêts, notamment à Bruxelles et à Strasbourg, dans cette affaire. Je voudrais toutefois aborder deux points qui ne sont pas directement inscrits dans le budget de l'agriculture, mais qui ont un rapport certain et des conséquences directes sur les finances du monde agricole.

Le premier point concerne l'extension de l'assiette de la CSG dans le cadre du projet de financement de la sécurité sociale dont nous aurons à débattre prochainement. En effet, une telle extension pénaliserait particulièrement l'agriculture, qui est – je le rappelle – une activité économique nécessitant beaucoup d'investissements. Le fait de prendre comme base de calcul de la CSG l'assiette des cotisations MSA entraîne les mêmes effets négatifs pour nos agriculteurs que le problème de différenciation du revenu du capital par rapport au revenu du travail et la non-prise en compte des déficits dans le cadre de la moyenne triennale.

De plus, en ma qualité d'élu d'une région viticole, je tiens à vous faire part du problème lié à l'affectation des droits de circulation dans le cadre du financement de la sécurité sociale. Le monde professionnel viticole a toujours considéré que le droit de circulation, appelé droit d'accise, était en réalité une redevance de contrôle. Il permet, en effet, de suivre réellement la circulation des produits et d'éviter ainsi toute fraude. Les professionnels restent très vigilants sur ce dossier. Je tenais à vous le rappeler.

M. Hervé Mariton. Vous avez raison !

M. Philippe Martin. Cela dit, monsieur le ministre, le projet de budget que vous soumettez à la représentation nationale est ambitieux. Il est à la hauteur de la place prépondérante que tient l'agriculture dans notre économie. Il a le mérite d'assurer une sécurité à ceux qui travaillent toute leur vie dans ce domaine et de les reconforter notamment grâce à des mesures de soutien pour assurer l'avenir des générations futures. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Carayon, dernier orateur inscrit.

M. Bernard Carayon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, voilà effectivement un bon budget. Mais, à mon sens, il reste un point noir. En

effet, vous le savez bien, la retraite dans le monde agricole, ce n'est pas seulement le repos qui succède à des dizaines d'années de vie difficile et de sacrifices souvent inconnus en milieu urbain. En France, la retraite dans le monde agricole, c'est d'abord la pauvreté ! Les retraites agricoles sont aujourd'hui les plus faibles de nos régimes sociaux : 1 350 francs mensuels en moyenne pour les épouses, 2 200 francs pour les chefs d'exploitation. En s'arrêtant à ces seuls chiffres ne peut-on éprouver un sentiment de honte ?

Le budget annexe des prestations sociales agricoles prévoit, certes, une revalorisation progressive de ces retraites. Il est vrai aussi que les dépenses d'assurance vieillesse – 47,7 milliards de francs – sont en hausse constante depuis 1994. Cependant, cette revalorisation me paraît en discordance avec nos engagements et surtout avec les besoins du monde agricole. Pour tout dire, elle me paraît incomplète, insuffisante et finalement injuste.

Elle est incomplète car elle ne concerne pas tous les agriculteurs. Le BAPSA n'intègre, en effet, que le relèvement des retraites les plus modestes des personnes ayant exercé une activité agricole non salariée à titre exclusif ou principal, ainsi que la dernière étape d'amélioration de la situation des veuves. De plus, la catégorie « actifs familiaux non chefs d'exploitation » encore en activité, c'est-à-dire essentiellement les conjoints qui prendront leur retraite à l'avenir, est laissée délibérément de côté.

Enfin, cette revalorisation est injuste. Le dispositif législatif crée un système inique en distinguant trois catégories de bénéficiaires avec des modes de calcul différents : les chefs d'exploitation partant à la retraite – catégorie I –, les chefs d'exploitation déjà retraités – catégorie II – et les conjoints, aides familiaux et carrières mixtes retraités – catégorie IV.

En effet, un retraité entrant, par sa durée de cotisation en tant que chef d'exploitation, dans les catégories I et II ne saurait bénéficier de la majoration prévue en quatrième catégorie même si elle est plus avantageuse pour lui. Une personne peut avoir accompli dix-huit ou dix-neuf ans comme chef d'exploitation et entrer tout juste dans les catégories I et II : les majorations dont elle bénéficierait à ce titre, proratisées, seront plus faibles que la majoration forfaitaire accordée à d'autres personnes n'ayant été chef d'exploitation que seize ou dix-sept ans.

Par sa complexité, le système crée également des distorsions importantes entre les exploitants déjà à la retraite et ceux qui n'entreront dans ce statut qu'après 1997. En effet, un chef d'exploitation retraité après une carrière complète aura, à partir de 1999, une retraite minimale de 37 000 francs – la majoration atteindra 8 000 francs – s'il est parti à la retraite en 1997 et après cette date, tandis que cette retraite ne sera que de 32 000 francs – majoration de 3 000 francs – s'il est parti en 1996 et avant.

Je connais bien sûr, comme chacun d'entre nous, les difficultés des finances publiques et des comptes sociaux de notre pays ; je mesure aussi le poids des retards accumulés en ce domaine, comme en d'autres, par nos prédécesseurs durant deux septennats. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Mais comment faire comprendre à nos retraités que l'on puisse trouver les moyens de régler la facture abyssale du Crédit lyonnais et de tant d'autres organismes bancaires et industriels alors que les moyens manquent, monsieur le ministre, pour régler un drame humain au coût financier finalement si mesuré ?

Vous avez choisi de faire porter votre effort sur les pensions les plus modestes, de privilégier les anciens chefs d'exploitation, qui ont tout de même cotisé à un niveau plus élevé que les autres actifs familiaux, et de réserver le bénéfice du dispositif aux carrières complètes ou presque complètes en agriculture plutôt que de renoncer à agir. C'est un effort réel et courageux. Mais il n'est ni suffisant ni digne de nos devoirs envers des Français qui n'ont jamais mesuré leurs sacrifices pour la France.

Notre devoir n'est pas seulement d'améliorer une situation qui est catastrophique. Nous devons aussi nous efforcer de la transformer. Il faut redonner une dignité à nos agriculteurs en créant un système plus simple, plus complet et plus juste. Il conviendrait notamment de porter les retraites agricoles des non-salariés à 75 % du SMIC, suivant en cela une proposition de loi que j'ai cosignée avec mon collègue de Dordogne, Frédéric de Saint-Sernin. En outre, chacun a en mémoire l'engagement pris devant la nation par Jacques Chirac, un engagement dont je me sens d'autant plus comptable depuis son élection à la présidence de la République. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Mesdames, messieurs les députés, comme l'ont souligné certains d'entre vous, le budget de l'agriculture a été élaboré dans un contexte de redressement budgétaire fondé sur la limitation des dépenses et la baisse du prélèvement fiscal. Cet objectif national est nécessaire au redressement de la France. Vous connaissez bien cette contrainte. Elle s'applique à tous, y compris, bien entendu, au ministre de l'agriculture.

Le ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation participe donc à cet effort collectif tout en préservant ses priorités et en assumant des contraintes fortes dues à des crises sectorielles importantes – le mot est encore trop faible. Vous l'avez rappelé, deux crises ont particulièrement mobilisé l'attention ces derniers temps : la crise bovine et la crise des fruits d'été.

L'exemple de la crise bovine mérite que l'on s'y attarde parce qu'il montre les politiques et les moyens que nous devons mobiliser dans de telles circonstances. La crise est grave, mais reconnaissons qu'elle aurait pu l'être plus encore si la France n'avait pas réagi comme elle l'a fait. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Depuis le début de cette crise d'une ampleur sans précédent, nous avons multiplié les mesures et d'abord les mesures de protection sanitaire. En effet, je rappelle que, dans cette affaire, notre premier souci a été de préserver la santé publique.

M. Jean Glavany. Vous n'avez pas demandé la levée de l'embargo !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Si vous aviez pris les mesures nécessaires lorsque vous étiez au pouvoir, monsieur Glavany, nous n'en serions pas là aujourd'hui ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Ayez donc un peu de pudeur !

M. Jean Glavany. Cela fait quatre ans que vous y êtes au pouvoir !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. On est en train aujourd'hui de faire la lumière sur vos défaillances ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Vous avez été incapables dans cette affaire.

M. Jean Auclair. Ils ne connaissent rien du tout à l'agriculture !

M. Jean Glavany. Assumez un peu !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. On en fait aujourd'hui la démonstration, alors taisez-vous ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur Josselin, reconnaissez au moins que je n'ai jamais cherché à faire de cette affaire, qui est grave, un objet de polémique !

M. Jean-Marie André. C'est vrai !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. J'ai toujours fait preuve de retenue, mais permettez-moi de rappeler certains de vos amis à la raison. Il y a des sujets sur lesquels on peut polémiquer et d'autres sur lesquels, croyez-moi, vous feriez mieux d'avoir une attitude moins partisane ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Vous voyez, chers collègues, à quoi mènent les interruptions ! Ecoutez donc M. le ministre !

M. Alain Le Vern et M. Jean Glavany. Il nous provoque !

M. le président. M. le ministre a seul la parole !

M. Jean Auclair. En plus, ils ne connaissent rien à l'agriculture !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Monsieur le Vern, monsieur Glavany, si vous estimez que vous n'avez pas à entendre mes réponses, sortez !

M. Jean Auclair. Agitateurs !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Sinon laissez-moi parler ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) C'est invraisemblable ! Dans une démocratie parlementaire comme la nôtre, mesdames, messieurs les députés, nous avons jusqu'à présent respecté les orateurs en les écoutant. Mais, manifestement, ce que j'ai à dire gêne nos amis socialistes. C'est la seule explication possible à leur attitude. (*Applaudissement sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean Auclair. Cela ne les intéresse pas ! Ils ne connaissent pas l'agriculture ! Ils n'aiment pas les agriculteurs !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Je vous rappelle, mesdames, messieurs les députés, que lorsque nous avons hérité de cette situation, nous avons été les premiers à décréter, contre vents et marées, l'embargo des importations en provenance de

Grande-Bretagne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean Auclair. Ça gêne nos collègues socialistes !

M. Alain Le Vern. Et les Allemands ?

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Nous l'avons fait bien avant eux.

M. Alain Le Vern. Jacques Chirac a bien demandé qu'on lève l'embargo !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Si vous avez des critiques à faire, partez au moins de la réalité ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Manifestement, vous n'avez rien compris et je ne vous répondrai plus !

M. Jean Auclair. Ils s'en fichent !

M. Jean-Louis Leonard. Les électeurs jugeront !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Je rappelle donc que nous avons été les premiers à décréter l'embargo et que nous avons toujours agi, depuis le début, en partant de l'hypothèse de la transmissibilité de la maladie de la vache à l'homme. Les récentes déclarations scientifiques ne nous apportent donc rien de nouveau. En revanche, étant le pays d'Europe à avoir adopté les mesures les plus contraignantes et les plus rigoureuses, nous sommes maintenant fondés à demander à nos partenaires d'agir de même. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

La France a bien fait d'agir comme elle l'a fait !

M. François Sauvadet. Oui !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Au reste de l'Europe, maintenant, d'en tenir compte !

Depuis le début de cette crise, nous n'avons pas, bien entendu, pris seulement des mesures d'ordre sanitaire. Nous avons multiplié les mesures de soutien des marchés, d'accompagnement financier ou social des producteurs, de versement d'aides complémentaires et de mise en place d'aides sectorielles pour l'aval de la production. Mais j'ai conscience, tout comme vous, que la crise n'est pas terminée et qu'il reste encore beaucoup à faire.

Dès la semaine prochaine, nous allons nous retrouver à Luxembourg, avec mes collègues européens, à l'occasion du conseil des ministres de l'agriculture. Nous avons demandé à la Commission de présenter des propositions d'aides spécifiques pour les éleveurs de brouards. Je suis allé m'en entretenir mardi dernier à Strasbourg avec le commissaire Franz Fischler, je rencontrerai d'autres collègues dès demain, parce que cette aide est, pour nous, une mesure prioritaire.

M. Yves Coussain. Tout à fait !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Si jamais l'Europe n'accède pas à notre demande, et je vous le dis très clairement, nous n'accepterons pas quelque mesure que ce soit concernant la viande bovine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. François Sauvadet. Bravo !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Je le dis ici solennellement conformément à ce qu'ont affirmé le Président de la République et le Pre-

mier ministre, les éleveurs de brouards doivent être bien convaincus que nous ne les laisserons pas tomber. (« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Cela étant, nous pouvons tirer des enseignements de cette crise que nous avons gérée en mobilisant l'administration.

Je félicite les services du ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation pour l'effort tout particulier qu'ils ont accompli pour que l'ensemble des mesures, notamment celles qui ont été arrêtées en juin par le Conseil européen, soient mises en œuvre très rapidement et que les primes soient payées dans les délais les plus brefs, je dirai même dans des délais sans précédent.

Il est essentiel que l'administration continue de réagir de cette façon, et je remercie M. Jacob et M. Sauvadet d'avoir bien voulu insister sur le rôle joué par les directions départementales de l'agriculture et de la forêt. Nous devons faire en sorte que ces fonctionnaires dévoués puissent poursuivre leur mission dans les meilleures conditions.

M. François Sauvadet. En effet !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Nous avons donc mis en place des mesures sanitaires. Les agents de l'Etat chargés de ces contrôles ont appliqué avec beaucoup d'efficacité toutes les mesures sur les viandes et les farines. Il faut contribuer à renforcer leurs moyens. J'y reviendrai.

Enfin, nous avons mobilisé des crédits d'intervention pour assurer le soutien des marchés et des revenus grâce aux moyens d'intervention des offices grâce aussi à des crédits complémentaires. Il est indispensable que les offices conservent leurs moyens, pour la viande bovine comme dans d'autres.

M. François Sauvadet. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Je l'ai dit à M. Madalle. J'aurais l'occasion de m'entretenir avec lui des problèmes plus spécifiques posés dans le domaine viti-vinicole, mais j'accepte d'ores et déjà son invitation pour la semaine prochaine. S'il veut bien m'emmener dans la montagne de la Clape, j'y viendrai avec plaisir. (*Sourires.*)

M. Alain Madalle. Mais les vendanges sont terminées !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Des crédits spécifiques supplémentaires ? Il est bien évident que, face à une crise exceptionnelle, il faut des moyens exceptionnels. Nous ne pouvons pas dans le cadre normal d'un budget anticiper sur des situations de crise. Ce budget ne le fait donc pas. D'ailleurs, nous serions grandement coupables vis-à-vis des éleveurs de faire comme si rien ne devait s'arranger.

Une autre crise, la crise des fruits d'été, démontre de la même façon les besoins du ministère en moyens d'intervention mais aussi d'action à moyen terme pour la réorganisation des productions et des filières. Au préalable, je tenais à vous rappeler ce contexte de crise mais aussi les contraintes qui pèsent sur le budget. Si nous voulons assurer durablement le développement du secteur dont j'ai la charge, il faut que nous soyons capables d'arbitrer entre les actions qui nous paraissent les plus nécessaires. C'est pour cela que dans ce contexte de contraintes, le budget qui vous est présenté s'efforce d'insister sur les priorités. Je reconnais que c'est un exercice très difficile. Peut-on, dans le cadre budgétaire fixé, améliorer les propositions que nous examinons aujourd'hui ?

M. Hervé Mariton, Oui !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Je ne suis pas fermé à la discussion.

M. Francis Galizi. Très bien.

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Je suis attentif à toutes vos suggestions. Mais je rappelle que le projet de budget est fixé à 35 220 millions de francs. C'est dans cette enveloppe-là que nous devons travailler.

Avec une baisse de 0,8 % par rapport à la loi de finances initiale de 1996, ce montant représente une quasi-stabilisation. Il inclut une subvention d'équilibre au BAPSA de 7 853 millions de francs, soit une hausse de 11,7 %, notamment pour augmenter les efforts de solidarité en faveur des retraites les plus modestes et des pensions de réversion.

M. Serge Roques. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Si l'on enlève cette subvention, le budget s'élève à 27 370 millions de francs, ce qui représente une baisse de 3,9 % contribuant à l'effort d'économie de l'Etat pour un montant de 1 100 millions de francs.

Voilà donc le contexte qui nous conduits à opérer des choix difficiles. Je me suis efforcé de le faire en fonction des priorités de notre politique agricole et je vais m'en expliquer devant vous. Mais avant d'en venir à leur présentation, je vous répète que j'aborde cette discussion dans un esprit d'ouverture et de dialogue. Je suis, en effet, prêt à rechercher avec vous, dans toute la mesure du possible, et dans le cadre budgétaire qui est fixé, des solutions aux problèmes posés. Mais il faut être conscient qu'il ne sera pas possible de donner satisfaction à toutes les demandes parce que ce qui sera donné d'un côté sera pris de l'autre, faute de quoi nous aboutirions très vite à créer des difficultés insurmontables pour les autres éléments du budget.

Quels sont les problèmes les plus sensibles que vous avez évoqués ?

D'abord, le programme de maîtrise des productions d'origine animale.

Les subventions d'investissement consacrées aux programmes de maîtrise des pollutions d'origine animale, le PMPOA, ainsi qu'à la modernisation des bâtiments d'élevage en zone de montagne, tout particulièrement, vont augmenter de 45 millions de francs et passer à 210 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 27,3 %. Ce n'est quand même pas négligeable.

Vous le savez tous, l'objectif de ce programme est la mise en conformité progressive des bâtiments d'élevage, notamment au regard de leurs effets polluants, en commençant par les élevages de plus grande taille.

Le financement de ce programme fait intervenir l'Etat, les collectivités territoriales, les agences de l'eau. Au total, le programme à financer est considérable.

L'augmentation que je viens d'évoquer est importante. Mais, comme l'ont notamment indiqué MM. Mariton, Le Nay, Jacob et Sauvadet, entre autres, les besoins sont encore plus importants. L'effort que je viens d'évoquer n'est qu'un premier rattrapage. Il faudra aller plus loin dans la remise à niveau, et peut-être, comme cela a été suggéré, revoir les modalités d'application.

M. François Sauvadet. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Le deuxième problème que vous avez signalé concerne le FGER, le fonds de gestion de l'espace rural.

Créé en 1995 par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, il n'est pas doté dans le projet de budget que je vous soumetts. Cela ne signifie pas que les actions sont supprimées. Les opérations déjà engagées seront poursuivies sur la base des crédits reportés. Aujourd'hui, on peut évaluer à 100 millions de francs les crédits qui seront versés au fonds en 1997.

Je dois ajouter que cette absence de dotations traduit une interrogation et un choix.

L'interrogation provient du fait que la plupart des actions n'ont été véritablement engagées qu'au cours de l'année 1996.

Le choix, c'est de privilégier d'autres outils qui s'adressent aux mêmes personnes, en particulier les bénéficiaires du FIDIL dont les actions, sans être identiques, concourent en partie aux mêmes objectifs.

Je sais que cette absence de dotations suscite de l'émoi au sein des organisations agricoles qui ont utilisé des crédits du FGER. Vous avez été nombreux à le rappeler : MM. Mariton, Lepercq, Sauvadet, Le Nay, Le Vern, Madalle. Je vous ai bien écoutés. Je vous ai même entendus, et je suis prêt à réfléchir avec vous aux possibilités de réintroduire une dotation permettant de privilégier les actions les plus pertinentes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Le troisième problème posé concerne les préretraites. Dans l'état actuel, le projet de loi de finances pour 1997 prévoit le relèvement de cinquante-cinq à cinquante-sept ans de l'âge d'accès à la préretraite sauf pour les éleveurs spécialisés de bovins allaitants, éleveurs pour lesquels la condition d'âge de cinquante-cinq ans est maintenue, et pour les agriculteurs dont l'exploitation est reconnue non viable. Ces derniers peuvent, eux, prendre leur préretraite à l'âge de cinquante-six ans. Cela étant, la préretraite restera accordée à cinquante-cinq ans aux agriculteurs ayant déjà déposés leurs dossiers.

M. Jean Glavany, Quelle inégalité !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Cette mesure, je le reconnais, est politiquement difficile. Je rappelle que le dispositif général arrêté par les partenaires sociaux dans le cadre du fonds national pour l'emploi retient l'âge de cinquante-sept ans pour la préretraite. En ce qui concerne l'agriculture, l'application de cette condition d'âge est fortement critiquée, notamment par nombre d'entre vous, M. Lepercq, Glavany, Le Nay, Soulage, Auchedé, Le Vern, Jacob, Sauvadet, entre autres. Vous reprochez notamment à la nouvelle disposition proposée pour la préretraite de ralentir les départs suivis de l'installation de jeunes.

M. Jean Glavany. Evidemment !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. D'autres arguments sont évoqués : on déplore la complexité du dispositif, avec l'étalement des âges en fonction des critères spécifiques, et on indique que, de toute façon, il faudra revoir le dispositif à l'échéance communautaire, c'est-à-dire avant la fin de l'année 1997. Là encore, le débat est ouvert et je vous assure que je serai attentif à vos réactions et à vos suggestions. (« Très bien ! » et applaudissement sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Jean Glavany. C'est simple : retirez-la !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Je reconnais au Parlement le droit de discuter d'un budget ; nous sommes les uns et les autres dans

notre rôle. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Au-delà de ces principaux sujets, je souhaite vous parler d'un certain nombre d'économies d'adaptation qui sont nécessaires pour atteindre l'objectif d'équilibre budgétaire que le Gouvernement a fixé. D'abord, une économie horizontale a été faite avec la décision d'étaler sur une année supplémentaire l'exécution des contrats de plan Etat-région ; l'économie correspondante est de 307 millions de francs.

Outre cette disposition horizontale, figurent des mesures d'économie à caractère spécifique. Première mesure : la suppression des aides au démarrage des groupements – CUMA, GAEC – et la suppression des aides à la tenue de comptabilité.

Je voudrais rappeler à M. Auchedé qu'il s'agit là de régimes anciens pour lesquels le maintien d'un dispositif d'incitation n'est plus aujourd'hui nécessaire. En revanche, les aides au démarrage des associations foncières pastorales et des groupements pastoraux sont maintenues en raison de leur utilité dans l'aménagement du territoire, ce qui devrait donner satisfaction à M. Soulage.

Le deuxième aménagement concerne les mesures agri-environnementales. La dotation est ramenée à 120 millions de francs, ce qui, en valeur relative, représente une baisse de 57 %.

Là encore, il faut apporter des précisions et dire que cette évolution tient en particulier au fait que les crédits affectés à ces programmes au cours des trois dernières années n'ont été que très partiellement utilisés par le Centre national d'aménagement des structures des exploitations agricoles, le CNASEA. La dotation budgétaire permettra donc, avec les réserves du centre, d'assurer le financement des programmes en cours et le renouvellement, sous réserve d'un bilan préalable, des programmes qui arrivent à leur terme.

La troisième mesure concerne la procédure « agriculteurs en difficulté ». La dotation baisse de 30 %. Elle est ramenée à 30 millions de francs en raison, d'une part, de l'achèvement des plans d'aide aux revenus agricoles antérieurs à la réforme de la PAC et, d'autre part, de la mise en place cette année de dispositifs sectoriels, notamment pour les éleveurs bovins.

Enfin, la dotation du fonds de garantie des calamités agricoles est réduite de 70 millions de francs, du fait de la situation favorable des réserves du fonds, avec notamment l'achèvement du remboursement de l'emprunt qui avait été souscrit en 1987.

Au total, l'économie nette réalisée par le biais de ces différentes mesures est de 1 100 millions de francs. C'est un effort important, c'est évident, mais il n'hypothèque nullement notre capacité à poursuivre les actions prioritaires du ministère.

Le dernier point que je souhaite aborder à ce stade de ma présentation concerne l'enseignement agricole auquel il faut absolument conserver sa spécificité, comme l'a dit notamment M. Christian Jacob.

L'enseignement agricole attire beaucoup de jeunes. Il assure aux élèves un taux important de placements dans la vie active à la sortie de l'école. Dans nos établissements, tous les métiers de la chaîne agro-alimentaire et tous les métiers du monde rural sont aujourd'hui enseignés.

Sur le plan budgétaire, l'enseignement agricole et la formation professionnelle représentent plus de 6 milliards de francs, avec une hausse de 2,3 % et, même si l'on ne considère que le seul enseignement, en dehors de la formation, la hausse est de 2,6 %.

M. Aimé Kergueris. Et ils refusent du monde !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. C'est donc l'indication de notre priorité.

Mais il faut que l'enseignement agricole fasse l'objet d'un contrat fort entre l'Etat et le milieu professionnel. Ce contrat est fondé sur un objectif commun : fournir aux jeunes une formation qui leur permette d'avoir un métier correspondant aux emplois dans la filière agroalimentaire ou dans les espaces de production agricole et forestière, c'est-à-dire dans l'ensemble du monde rural. La qualité de la formation et le bien-fondé des orientations font de l'enseignement agricole un outil approprié à l'évolution du secteur, et M. Sauvadet l'a très bien souligné.

Il ne faut pas compromettre nos efforts en banalisant cet enseignement. J'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises et je crois que le message commence à être compris, sa banalisation signifierait, à terme, sa disparition, ce qui serait une catastrophe pour tout le monde. Les choses sont ainsi : une croissance excessive et inconsidérée des effectifs remettrait en cause la bonne intégration professionnelle des élèves.

Pour 1996, j'avais fixé un objectif de croissance de 2 % qui me semble convenir à un juste équilibre entre la demande des jeunes et les besoins de formation correspondant aux demandes des entreprises. Cet objectif n'a pas été respecté, et je le regrette. Les dépassements sont importants, notamment dans le secteur privé. Des mesures devront être prises, en concertation avec l'ensemble des familles de l'enseignement, pour veiller à ce que les objectifs de croissance, et en tout cas les résultats de croissance, soient plus réalistes. M. Lepercq a parfaitement montré quel était l'importance de l'enjeu. Le budget de l'enseignement agricole fait ressortir nos priorités, en termes d'emplois pour l'enseignement public et de rattrapage budgétaire pour l'enseignement privé.

L'enseignement agricole public va bénéficier de 80 créations de postes de professeur – 70 dans l'enseignement technique et 10 dans l'enseignement supérieur – auxquels s'ajoutent 5 postes de conseiller principal d'éducation et 2 postes d'infirmière, correspondant à une partie des réalisations du nouveau contrat pour l'école.

Pour l'enseignement technique, il s'agit de consolider la remise en ordre effectuée au cours des deux dernières années dans la gestion des emplois, et donc, à travers le budget de 1997, d'assurer la rentrée de 1998. A ce titre, les nouveaux emplois vont permettre de prendre en considération l'accroissement des effectifs, la poursuite de la mise en place de filières nouvelles ouvertes au cours des années précédentes et les indispensables dédoublements de classe.

Dans l'enseignement supérieur, les créations d'emplois ont pour objectif de maintenir le taux d'encadrement des étudiants par rapport aux années antérieures afin de tenir compte de l'augmentation des effectifs. Parallèlement, nous pourrions procéder à l'embauche d'une centaine d'agents techniques et d'ouvriers spécialisés en contrepartie de la suppression de 57 emplois non pourvus.

Tout cela montre que l'enseignement agricole fait partie des priorités fortes de ce budget. Son avenir est dans le ministère. Encore faut-il que chacun reconnaisse les spécificités de cet enseignement et les contraintes qui vont avec.

D'autres priorités constituent les points essentiels de ce budget. La première c'est l'installation des jeunes. Compte tenu de la hausse des remboursements communautaires, la dotation aux jeunes agriculteurs inscrite dans ce budget va permettre de financer 9 500 installations contre 8 500 attendues en 1996. La réalité de notre engagement se trouve donc dans les chiffres.

Je rappelle par ailleurs que la dotation du FIDIL, créé dans le cadre de la charte d'installation, est reconduite et que la dotation consacrée aux financements des stages de préparation augmente de 32 %. Les capacités d'accueil des stagiaires seront donc renforcées.

L'effort en faveur de l'hygiène et de la qualité alimentaire constitue ma deuxième priorité. Comme je vous l'ai dit, la crise de la viande bovine confère au domaine de la sécurité alimentaire des consommateurs une importance particulière. Pour 1997, les crédits prévus au budget vont permettre de conforter les actions de surveillance des productions végétales et animales dans le cadre de la nouvelle loi sur l'hygiène et la sécurité alimentaire, qui sera présentée prochainement au Parlement et sur laquelle manifestement M. Le Vern a besoin d'un complément d'informations, ce qui lui évitera de dire des choses inexactes.

Les moyens humains seront renforcés de façon significative, puisque 45 postes de vétérinaire inspecteur supplémentaires sont inscrits au budget pour 1997, ce qui porte à plus d'une centaine les créations de postes dans ce secteur depuis trois ans. Ces augmentations d'emplois doivent s'accompagner d'un accroissement des actions de surveillance sanitaire du territoire, mais aussi d'efforts de recherche et de développement afin de mieux assurer la sécurité des consommateurs.

Les moyens du Centre national d'études vétérinaires et alimentaires – le CNEVA – et de la protection sanitaire des végétaux, sont augmentés et 5 emplois d'ingénieur des travaux agricoles sont créés à cette occasion.

Promouvoir la chaîne alimentaire, c'est aussi, au-delà de la surveillance de l'hygiène, mettre en place des actions en faveur de la qualité. Aujourd'hui, pour le public, la qualité repose sur un meilleur suivi des produits mais aussi sur une politique volontariste en faveur des signes de qualité.

Les crédits consacrés à l'identification permanente généralisée des bovins, à l'Agence de coopération technique des industries agroalimentaires et à la production des variétés végétales sont donc reconduits et l'INAO bénéficiera de la création de 10 postes supplémentaires qui s'ajouteront aux 10 postes créés en 1996.

Le soutien à l'adaptation des filières doit également faire partie des priorités. Pour cela, il faut favoriser l'orientation des productions et l'adaptation des filières sur des marchés très fragiles, comme nous l'avons vu au cours de l'année.

En dehors de l'étalement des contrats de plan Etat-régions et de la cessation de l'activité laitière, les crédits progressent, ce qui maintient intégralement les moyens d'intervention des offices et devrait rassurer M. Soulage et M. Madalle sur la capacité à faire face aux crises.

De même, nous maintenons l'effort pour les primes bénéficiant à l'élevage, qu'il s'agisse de l'ISM, des primes à la vache allaitante ou des primes à l'herbe. Monsieur

Le Vern, je vous signale que, contrairement à ce que vous avez dit, avec les remboursements communautaires, l'ISM progressera en moyenne de 2 %. Il y aura donc non pas diminution mais progression.

En ce qui concerne l'animation et le soutien des industries agroalimentaires, plusieurs d'entre vous ont évoqué l'évolution des crédits concernant la POA. Je vous rappelle que l'industrie agroalimentaire dégage en formation brute de capital fixe, c'est-à-dire en capacités d'investissements, 25 milliards de francs. Il ne faut donc pas mesurer l'importance d'un secteur aux crédits d'appui à l'investissement qui sont lancés.

Il est vrai que de grandes sociétés multinationales viennent quelquefois empocher la prime d'orientation agricole. Mais moi je ne suis pas contre. En revanche, certains d'entre vous qui réclament l'augmentation de la POA nationale pourraient peut-être réfléchir à la contradiction. De mon côté, il n'y en a pas : compte tenu des contraintes que nous connaissons, il faut appuyer les projets lorsqu'ils choisissent le territoire national. Ce qui m'importe, c'est le soutien aux PME sur l'ensemble du territoire national.

Notez à cet égard l'effort consenti puisque le budget reconduit quasiment à l'identique les crédits déconcentrés en faveur des PME. POA nationale, POA déconcentrée : certains d'entre vous s'interrogent encore. La discussion est ouverte. Je vous ferai simplement observer qu'à force d'additionner les demandes supplémentaires nous allons toucher nos limites.

Enfin, troisième priorité du budget de l'agriculture, l'équarrissage. Monsieur Le Nay, monsieur Sauvadet, une solution sera trouvée dans un cadre législatif avec la réforme qui est en préparation de la loi sur l'équarrissage. En conséquence, le présent projet de budget n'intègre pas cet aspect dont nous aurons l'occasion de reparler, très vite d'ailleurs car il y a bien évidemment urgence. Une nouvelle loi devra pouvoir entrer en application dès le 1^{er} janvier 1997.

Concernant les stocks de farine, nous sommes en train de trouver une solution qui soit techniquement et financièrement acceptable pour les détruire. Les capacités d'utilisation des cimenteries d'EDF et de Charbonnages de France devraient permettre d'éliminer les stocks assez rapidement. N'oublions pas que ces farines constituent d'excellents combustibles.

J'en viens maintenant à une autre priorité de ce budget : la poursuite de la modernisation et de la réorganisation de la pêche. Les moyens consacrés au programme de restructuration et de modernisation de la filière sont reconduits, ce qui confirme l'augmentation de 38 % de 1996 sur 1995, pour l'année 1997. Tous les efforts budgétaires sont mobilisés pour permettre l'accompagnement de la mise en place de la future loi d'orientation sur la pêche, chère à M. Leonard et à M. Kergueris et qui vous sera également soumise très bientôt.

Monsieur Kergueris, vous avez évoqué la question du détournement des quotas, les fameux quota-hopping. Vous le savez, en droit pur, rien n'interdit cette pratique. La liberté d'établissement est même un principe fondateur de la politique commune de la pêche, mais elle se heurte, c'est vrai, à la gestion nationale des quotas.

C'est pourquoi il faut à la fois rechercher une solution dans le cadre de la politique commune de la pêche et maintenir sur le plan interne les équilibres portuaires. Il faut toutefois faire très attention. En effet, nous n'avons nullement intérêt à remettre en cause la politique commune de la pêche qui profite largement à nos arme-

ments, notamment en ce qui concerne l'accès aux zones de pêches. Encore faut-il que cette politique assure des conditions loyales au marché. Tel n'est pas le cas aujourd'hui, je le reconnais. Je ne vais pas revenir sur ce que MM. Leonard et Kergueris ont très bien dit. Sachez que j'ai demandé à la Commission de répondre à cette impérieuse nécessité et que j'attends son rapport avant la fin de cette année.

Soyez assurés également, messieurs Kergueris, Leonard et Guellec, notamment, que nous serons extrêmement vigilants en ce qui concerne les propositions formulées pour le POP IV et qui ne correspondent absolument pas à la spécificité française.

Au-delà de ces priorités, le budget que je vous présente inclut une augmentation de la contribution de l'Etat à l'ONF. A cet égard, monsieur Sauvadet, s'il est vrai que dans l'intitulé de mon ministère on aurait pu effectivement ajouter les mots : « la forêt », ne croyez-vous pas que cela aurait fait un peu long ? Comme vous l'avez souligné, nous avons maintenu la forêt dans les directions départementales de l'agriculture...

M. François Sauvadet. C'est un minimum !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. ... et, en tout état de cause, au-delà de l'intitulé, ce qui compte c'est la politique.

Cette augmentation de la contribution de l'Etat à l'ONF permet d'apporter une solution à un débat que nous avons eu l'année dernière sur le montant de la participation des communes forestières aux activités de l'ONF.

M. Philippe Legras. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. En ce qui concerne l'évolution de la taxe des scieurs, je reconnais le bien-fondé de vos arguments, monsieur Sauvadet, et ne peux que regretter que les contraintes budgétaires ne me permettent pas de répondre pour le moment au souhait que vous avez exprimé. Nous aurons l'occasion de reparler de la filière bois, qui est importante, dans le cadre de la loi d'orientation.

Je terminerai mon exposé par le budget annexe des prestations sociales agricole, le BAPSA. Ce budget et son évolution montrent la poursuite du renforcement de la solidarité nationale à l'égard des anciens agriculteurs et agricultrices. M. Van Haecke a eu raison de rappeler ce qui a déjà été entrepris car il faut toujours replacer les choses en perspective. Comme il l'a souligné, des efforts importants ont été consentis au cours des trois dernières années. C'est en 1997 que s'achèvera la réforme des pensions de réversion prévue sur trois ans par la loi de modernisation. Cette évolution représente plus de 2 milliards de francs en trois ans avec une dépense nette pour 1997 de 630 millions de francs.

Le BAPSA tient également compte de l'amélioration des retraites les plus modestes décidée lors de la dernière conférence annuelle agricole. Cet effort porte sur les chefs d'exploitation, qu'ils partent à la retraite maintenant ou qu'ils le soient déjà. De même, les autres retraités agricoles, conjoints et aides familiaux verront eux aussi leur retraite augmenter. Quoi qu'il en soit, comme l'ont fait remarquer MM. Rispat, de Saint-Sernin, Madalle et Carayon, ces efforts sont à poursuivre. Pourquoi ne pas y réfléchir dans le cadre de la loi d'orientation agricole ?

Par ailleurs, la réforme des cotisations s'achevant, les taxes perçues au profit du BAPSA sur certaines productions – céréales, betteraves, oléagineux – sont maintenant totalement supprimées. Je rappelle qu'avant la réforme ces taxes représentaient 1,5 milliard de francs par an.

Au total, les dépenses du budget annexe des prestations sociales agricoles s'élèveront en 1997 à 87,2 milliards de francs.

A propos du BAPSA et du système de protection sociale des agriculteurs, certaines questions sont régulièrement posées. S'agissant du rapport de la Cour des comptes auquel ont fait allusion M. Rispat et M. Glavany, je ferai deux brèves observations. En ce qui concerne tout d'abord les différences de cotisations, il est certain que l'écart relevé par la Cour des comptes est dû au fait qu'en agriculture l'imposition forfaitaire est jugée – et ce n'est pas moi qui le dis – sur des bases insuffisantes. Mais l'évolution que nous connaissons aujourd'hui et qui va manifestement se poursuivre montre bien que la part du forfait dans la position agricole va progressivement s'effacer au profit du réel, ce qui répondra à cette première objection.

Quant à l'avenir du BAPSA, je rappellerai simplement que mon collègue Jacques Barrot a expliqué que l'existence d'un régime comme le BAPSA n'était pas remise en question par la réforme de la sécurité sociale.

En conclusion, mesdames, messieurs les députés, il faut rappeler que l'effort de l'Etat en faveur de l'agriculture ne figure pas en totalité dans le budget tel que nous l'examinons aujourd'hui. Il faut aussi évoquer les mesures fiscales et apprécier l'ensemble des concours publics à l'agriculture.

Sur les allègements fiscaux dont a parlé avec beaucoup d'insistance Hervé Mariton et qu'a également évoqué Christian Jacob, j'insiste sur la réforme de la provision pour investissement et son extension aux conditions économiques et climatiques, prévue dans la loi de finances. Il importe de souligner le caractère révolutionnaire de cette mesure qui engage la fiscalité agricole sur des voies nouvelles, conformément d'ailleurs, monsieur le rapporteur spécial, à une proposition de loi qui m'est chère et que M. Jacob connaît bien. Vous avez eu raison de le rappeler ; à l'époque, ensemble nous considérons en effet qu'une telle disposition était indispensable pour l'agriculture.

Les études que nous avons menées montrent que 40 % des agriculteurs devraient bénéficier de ce nouveau système et qu'en moyenne ils en retireront chaque année un avantage fiscal de l'ordre de 4 000 francs et un avantage social de 4 000 à 5 000 francs.

C'est d'ailleurs une première réponse que je peux apporter à M. Martin qui a évoqué la nécessité de revoir l'assiette fiscale. Vous le savez, monsieur Martin, on ne bâtit pas une fiscalité en un seul jour. Ce n'est que pas à pas que nous pourrions progresser dans la voie que vous souhaitez. Voici le premier.

Dans l'ensemble des concours publics, les dépenses budgétaires pour l'agriculture sont évaluées à 41 milliards de francs, parmi lesquels figurent évidemment les 35 milliards de francs du budget que nous examinons aujourd'hui. Il convient d'y ajouter les 64 milliards de francs du BAPSA – total hors subvention budgétaire et hors cotisations professionnelles – ainsi que les 51 milliards de francs correspondant à l'estimation de la partie du versement de la France au budget communautaire qui est utilisée pour les dépenses agricoles.

Il est, en effet, normal de prendre cette somme en compte car on peut considérer que si la politique agricole commune n'existait pas, elle serait directement affectée par la France à son agriculture. A cet égard je tiens d'ailleurs à souligner que, comme en témoignent les compte de 1995, nous sommes bénéficiaires dans nos relations

avec l'Europe pour ce qui est du secteur agricole. Ainsi nous en avons reçu, l'an dernier, 61 milliards de francs à ce titre. Cela mérite d'être rappelé.

Globalement l'ensemble des concours publics consacrés à l'agriculture peut être évalué à 170 milliards de francs environ.

Pour autant il ne faudrait pas tout résumer, lorsque l'on parle d'agriculture, aux flux financiers, même s'ils ont un intérêt vital. Une place prépondérante doit aussi être accordée aux décisions politiques et vous avez eu raison, les uns et les autres, d'en souligner l'importance. Je pense en particulier au projet de loi d'orientation agricole qui vous sera présenté au cours du premier semestre de l'année prochaine. Peut-être avons-nous pris un peu de retard dans son élaboration, mais cela est dû au fait que nous avons tenu à mener une concertation très approfondie. Néanmoins l'objectif est maintenu et nous entendons bien présenter au Parlement cette grande loi d'orientation agricole dès le printemps prochain.

M. Alain Le Vern. Encore des promesses ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Le calendrier sera tenu parce que, contrairement à vous, nous, nous tenons nos promesses ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Lorsque nous aurons achevé cette discussion budgétaire, je vous mets au défi de citer une promesse que j'aurais faite et qui n'aurait pas été tenue !

M. Jean Glavany. On ne parlait pas forcément de vous !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. La loi d'orientation agricole sera bien présentée au Parlement au printemps prochain. Elle constituera une loi fondamentale pour l'avenir de notre agriculture.

M. Alain Le Vern. Comme la loi de modernisation qui devait tout régler !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Elle témoignera de la priorité que nous accordons à ce secteur de notre économie qui joue un rôle fondamental dans l'équilibre du territoire.

Nous discuterons de ce projet dans le même esprit de concertation et de dialogue qu'aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1997, n° 2993 ;

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 3030).

Agriculture, pêche et alimentation et article 83 ; budget annexe des prestations sociales agricoles et article 84 (*suite*).

– Agriculture :

M. Hervé Mariton, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 3030, annexe n° 4) ;

– Agriculture et alimentation :

M. Arnaud Lepercq, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 3035, tome I) ;

– Pêche :

M. Jean-Louis Leonard, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 3030, annexe n° 5) ;

M. Aimé Kergueris, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 3035, tome II) ;

– Prestations sociales agricoles :

M. Yves Rispat, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 3030, annexe n° 43) ;

M. Jean Glavany, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 3031, tome XVI).

La séance est levée.

(*La séance est levée à treize heures cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

